MAIRIE DE PARIS

CROUS PARIS

ÉTUDIANT À PARIS

LE GUIDE

PARIS ME GUIDE

2014/2015

ÉDITOS

Depuis quatre années universitaires, la Ville de Paris et le CROUS s'associent pour élaborer un guide commun d'informations pratiques pour faciliter votre installation à Paris. Il est conçu pour vous aider à réussir votre parcours universitaire et citoyen dans la capitale.

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris (CROUS) est le service public de la vie étudiante ayant pour mission d'améliorer vos conditions de vie et de travail. Ce guide vous permettra d'en savoir plus sur tous les services et les aides proposés par le CROUS et répondra à vos multiples questions :

- *Comment financer mes études ?*
- *Quelles sont les démarches pour obtenir un logement ?*
- *Où trouver un lieu de restauration ?*
- *Comment rencontrer une assistante sociale ?*
- *Comment suis-je accueilli en tant qu'étudiant international ?*
- *Quelles sont les démarches pour financer un projet culturel ?*
- *Où pratiquer une activité sportive ?*
- *Comment trouver un job ?*

Ainsi, grâce à la participation de vos élus étudiants et en partenariat étroit avec les établissements d'enseignement supérieur ou leur regroupement ainsi que la Ville de Paris, le CROUS vous accompagne et vous guide dans votre vie universitaire et personnelle pour la réussite de vos études.

Excellente année universitaire à toutes et à tous.

DENIS LAMBERT
Directeur du CROUS de Paris

Depuis quatre ans, la Ville de Paris et le CROUS s'associent pour éditer le guide « Étudiant à Paris » dans le but de vous accompagner vers la réussite universitaire et vers votre prise d'autonomie.

L'ambition d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, est de faire de Paris une ville-campus innovante, accueillante et ouverte sur le monde. Informer les étudiants sur l'ensemble de leurs droits et des services qui leur sont accessibles est la première étape pour la réalisation de cette ambition, c'est l'objectif auquel entend répondre le guide que vous avez entre les mains.

Nous sommes déterminées à poursuivre le développement et l'amélioration de la vie étudiante à Paris. La Ville de Paris vous accompagne notamment à travers l'Aide à l'installation dans un logement étudiant (AILE), une aide financière pour les nouveaux étudiants qui s'installent à Paris ou les bourses Erasmus Paris qui sont un coup de pouce pour les étudiants partant en mobilité. La Maison des initiatives étudiantes, quant à elle, vous accueille et vous suit dans tous vos projets associatifs.
Le Service d'accueil des étudiants étrangers garantit que Paris reste fidèle à sa tradition d'accueil et de ville-monde. En un mot, tout est fait pour que votre campus soit la ville toute entière.

Pour vous présenter tous ces services, la Ville de Paris organise un grand forum pour la rentrée universitaire les 24 et 25 septembre prochain sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Nous vous y attendons !
Je souhaite à toutes et à tous une excellente année universitaire 2014-2015, remplie d'expériences, de bonheurs et de réussites.

MARIE-CHRISTINE LEMARDELEY
Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Vie étudiante

SOMMAIRE

PENSE-BÊTE 5

PRÉPARER SON AVENIR 6

ÉTUDIER 7
- Profiter de sa carte étudiant de Paris 7
- S'orienter, préparer son projet professionnel 7
- Financer sa formation 9
- Étudier en situation de handicap 9
- Étudier à l'étranger 10
- Être étudiant étranger à Paris 11

TRAVAILLER 14
- Les jobs 14
- Les stages 15
- L'insertion professionnelle 15

VIVRE À PARIS 20

SE LOGER 21
- Les logements publics 21
- Le parc privé 22
- Les aides au logement 24
- Des difficultés temporaires 26

SE RESTAURER 28
- Les restaurants et cafétarias universitaires de Paris 28

SE DÉPLACER 31
- Circulation douce 31

RESTER CONNECTÉ 32
- Paris à haut débit 32

SE SOIGNER 33
- S'assurer à la Sécurité sociale 33
- Où se soigner 34
- En finir avec les dépendances 34
- Infections et maladies sexuellement transmissibles 34
- Prévention santé 35

VIVRE SA SEXUALITÉ 39
- Sexualité, contraception, IVG 39

FAIRE DU SPORT 41
- Les activités sportives 41

SE CULTIVER, SE DIVERTIR 43
- Théâtres, musées, sorties 43
- L'offre du CROUS 44
- Les bibliothèques 45

AGIR DANS LA VILLE 50

S'ENGAGER 51
- Au sein de la Ville les étudiants ont la parole 51
- Trouver une association 53
- Les aides aux associations 53
- Les organisations étudiantes représentatives 55

EXPRIMER SA CRÉATIVITÉ 58

CRÉER 59
- Festivals, prix, espaces de création 59

PENSE-BÊTE

LES DÉMARCHES INDISPENSABLES

S'AFFILIER À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Étudiants de 16 à 28 ans, vous devez obligatoirement vous affilier à la Sécurité sociale étudiante au moment de votre inscription auprès de votre établissement d'enseignement supérieur.

Plus d'infos sur ameli.fr et dans la rubrique « Se soigner » page 34

ADHÉRER À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pour une meilleure prise en charge de vos frais de santé, adhérez à une complémentaire.

Plus d'infos dans la rubrique « Se soigner » page 34

DÉCLARER UN MÉDECIN TRAITANT

Vous devez obligatoirement choisir un médecin traitant, celui que vous consultez en premier recours. Attention, sans médecin traitant vous serez moins bien remboursés par l'assurance maladie.

Faites votre déclaration sur ameli.fr ou lors de votre prochaine consultation chez votre médecin. Plus d'infos dans la rubrique « Se soigner » page 34

CONSTITUER UN DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE) AUPRÈS DU CROUS

Vous pouvez peut-être prétendre à une bourse d'enseignement supérieur et/ou à un logement en résidence universitaire. Faites une simulation et constituez votre dossier sur crous-paris.fr du 15 janvier au 30 avril.

Plus d'infos dans la rubrique « Financer sa formation » page 8

CONSTITUER UN DOSSIER À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Vous pouvez peut-être prétendre à une aide au logement. Estimez vos droits et déposez un dossier sur caf.fr.

Plus d'infos dans la rubrique « Les aides au logement » page 24

S'ASSURER CONTRE LES RISQUES DE LA VIE

Prévenez les dommages corporels ou matériels causés à des tiers en souscrivant une garantie responsabilité civile auprès d'un assureur. Assurez le logement que vous louez en souscrivant une assurance habitation. Pour les deux en même temps, souscrivez une assurance multirisque habitation.

S'ABONNER À IMAGINE'R ET VÉLIB'

Imagine'R est la carte de transport des jeunes de 12 à 25 ans en Île-de-France.

Plus d'infos sur imagine-r.com et dans la rubrique « Se déplacer » page 31

Vélib' est le système de location de vélos en libre-service, pour se déplacer dans tout Paris et ses communes limitrophes quand bon vous semble.

Plus d'infos sur velib.paris.fr et dans la rubrique « Se déplacer » page 31

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Chaque jeune Français recensé est automatiquement inscrit sur les listes électorales à 18 ans. Ce n'est pas le cas? Vous avez déménagé ? Régularisez votre situation auprès de votre mairie, de votre tribunal d'instance ou sur vosdroits.service-public.fr.

DÉCLARER SES REVENUS

Vous êtes majeurs, vous n'êtes plus rattachés au foyer fiscal de vos parents et vous aurez travaillé cette année ? Vous devrez remplir votre propre déclaration de revenus l'année prochaine, même si vous n'êtes pas imposables.

Plus d'infos sur impots.gouv.fr

PRÉPARER SON AVENIR

ÉTUDIER

TRAVAILLER

ÉTUDIER

PROFITER DE SA CARTE ÉTUDIANT DE PARIS

BONS PLANS

L'implication de huit universités parisiennes regroupées dans le programme Université numérique Paris Île-de-France (UnPIdF), du CROUS, de l'académie de Paris et de la Mairie de Paris a permis la création d'une carte unique pour tous les étudiants parisiens en université.
En plus de sa carte, chaque étudiant a accès depuis son espace numérique de travail (ENT) à de nombreuses fonctionnalités (réservation des livres en bibliothèque, accès numérique au support de cours, podcasts pédagogiques).

ELLE OFFRE UNE FOULE DE FONCTIONNALITÉS...

Cette carte vous permet de payer vos repas dans tous les restaurants universitaires du CROUS et partout où la technologie Moneo est offerte (commerces, équipements sportifs, bibliothèques...).
Dans certaines bibliothèques et établissements universitaires, elle vous sert de carte de photocopie.

ELLE DONNE ACCÈS À :

- des théâtres municipaux à tarif réduit,
- des avantages tarifaires pour des spectacles proposés par le CROUS de Paris,
- des entrées à des colloques et conférences d'établissements parisiens d'enseignement supérieur,
- un accès privilégié aux terrains de sport et autres infrastructures étudiantes,
- des tarifs réduits pour les expositions temporaires des musées parisiens,
- des tarifs réduits dans les centres d'animation.

Pour avoir toutes les infos en temps réel, connectez-vous à etudiantdeparis.fr

S'ORIENTER, PRÉPARER SON PROJET PROFESSIONNEL

ADRESSES UTILES

LES SCUIO ET LES BAIP DES UNIVERSITÉS

Au sein des universités, les Services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) proposent aux étudiants des documents sur les cursus universitaires et des conseils d'orientation. Les Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) sont chargés d'aider les étudiants à l'élaboration de leur projet professionnel, dans leur recherche de stages et d'un premier emploi.

LE CIO DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

Le Centre d'information et d'orientation (CIO) est spécialisé dans les filières post-baccalauréat. Sur place vous pouvez explorer les multiples possibilités qui s'offrent à vous grâce à une documentation très fournie. Des conseillers d'orientation psychologues vous renseignent, sur place à la Sorbonne, tous les jours de 14h à 18h.

Plus d'infos sur ac-paris.fr

LE CIDJ

Le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) est un lieu d'informations pratiques et de conseils sur tous les thèmes qui touchent les étudiants : vie pratique (logement, jobs), santé, loisirs, soutien aux initiatives et, bien sûr, études, formation et vie professionnelle.

Plus d'infos sur cidj.com

FINANCER SA FORMATION

AIDES

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche accorde de nombreuses aides aux étudiants. La mission du CROUS est de les gérer en vous rendant le meilleu service à travers son rôle de guichet unique.

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Elle est versée en 10 mensualités de septembre à juin. Les demandes de bourse sont à effectuer du 15 janvier au 30 avril sur crous-paris.fr.

Les critères d'attribution :

- être âgé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire pour une première demande de bourse,
- être de nationalité française ou posséder la nationalité d'un État membre de l'Union européenne,
- être inscrit en formation initiale, suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou par le ministère de la Culture et de la Communication.

Il existe 9 échelons de bourse. Plus l'échelon est élevé, plus votre aide financière est importante. Si vous êtes éligible à une bourse, votre échelon sera calculé selon des critères nationaux :

- les revenus de la famille,
- le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille,
- l'éloignement du lieu d'études.

LES CONDITIONS DE MAINTIEN DE LA BOURSE

Le maintien de la bourse est soumis à des conditions d'assiduité en cours, en TD et de présence aux examens. Pour savoir si vous pouvez obtenir une bourse sur critères sociaux, faites une simulation de vos droits sur crous-paris.fr, rubrique «Financer vos études», «Dossier social étudiant», «Les étapes à suivre» en indiquant le montant des ressources de votre famille conformément au dernier avis d'imposition sur les revenus et le nombre de vos frères et sœurs rattachés. Vous aurez alors immédiatement une indication du montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre.

Attention : le montant des bourses est susceptible d'être réévalué chaque année. La parution des nouveaux barèmes se fait avant la rentrée universitaire

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Pour en bénéficier, vous devez être inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur et de formation placé sous la tutelle ou le contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication dans un établissement habilité à recevoir des boursiers. Les critères sociaux servant à la détermination du taux et du montant de la bourse sont identiques à ceux de l'enseignement supérieur.

Plus d'infos sur culturecommunication.gouv.fr

LE FONDS NATIONAL D'AIDE D' URGENCE (FNAU)

Ce dispositif permet d'apporter une aide financière rapide et personnalisée aux étudiants inscrits dans un établissement ouvrant

droit à la Sécurité sociale étudiante. Elle peut se cumuler avec une bourse classique.
Le FNAU se décline en deux types d'aides :

- une aide ponctuelle pour répondre aux besoins des étudiants rencontrant momentanément de graves difficultés,
- une aide annuelle qui peut être attribuée dans les cas d'indépendance avérée de l'étudiant vis-à-vis de la famille ou en cas de reprise d'études. Elle est réservée aux étudiants de moins de 35 ans qui ne peuvent être boursiers au titre du foyer fiscal. familial. L'étudiant doit constituer un dossier social étudiant pour que sa situation soit examinée par une commission (réservée aux étudiants de l'enseignement supérieur).

Plus d'infos sur crous-paris.fr ou auprès du service social du CROUS, tél. 01 40 51 37 73

LES AUTRES AIDES

Les bourses des formations en travail sanitaires et sociales

Les Conseils régionaux sont chargés de l'attribution et du paiement des bourses aux étudiants des formations en travail social, des formations paramédicales et maïeutiques dont les ressources familiales ou personnelles sont reconnues insuffisantes.

L'attribution de la bourse tient compte :

- du niveau de ressources déclarées du demandeur ou de sa famille,
- des charges qu'il ou sa famille doit supporter.

Effectuer sa demande de bourse

Les demandes de bourses se font uniquement via un formulaire en ligne du 27 août au 16 octobre 2014. Vous devez ensuite remettre votre dossier complet à votre établissement qui le transmettra à la Région pour examen et décision.

Remplissez le formulaire sur fss.iledefrance.fr/fss et renseignez-vous auprès du Service des formations sanitaires et sociales au 01 53 85 73 84

POUR LES ÉTUDIANTS DE L'OUTRE-MER : LE PASSEPORT MOBILITÉ

Financé par le ministère des Outre-mer, le passeport mobilité permet la prise en charge d'un voyage aller-retour par année universitaire pour les étudiants originaires des Outre-mer qui suivent des études en métropole ou dans un État membre de l'Union européenne, dans une filière inexistante ou saturée localement.

Pour obtenir les coordonnées d'une agence : ladom.fr/espace-candidats/trouver-une-agence

L'AUTRE POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT DE SES ÉTUDES

Le prêt étudiant

Afin de permettre aux étudiants de diversifier les sources de financement de leur vie étudiante, l'État a créé un fonds de garantie « prêts étudiants ». Grâce à cette garantie, certaines banques peuvent accorder un prêt d'un montant maximum de 15 000 € à tous les étudiants de moins de 28 ans, Français ou ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Les taux d'intérêt et les modalités de prêt sont variables selon les organismes bancaires.

Plus d'infos sur etudiantdeparis.fr rubrique «Infos pratiques» puis «Finances»

ÉTUDIER EN SITUATION DE HANDICAP

INFOS PRATIQUES

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE PARIS (MDPH 75)

La MDPH 75 est un guichet unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille.

Plus d'infos sur mdph-75.action-sociale.org

L'AIDE AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES UNIVERSITÉS PARISIENNES

Si vous vivez avec un handicap, vous trouverez dans la plupart des établissements un interlocuteur chargé de répondre à vos questions et de vous accompagner dans votre parcours universitaire.

LES ASSOCIATIONS

Starting-Block et le programme Handivalides

Le programme Handivalides porté par l'association Starting-Block œuvre pour une meilleure compréhension des situations de handicap et encourage les comportements adaptés, les initiatives étudiantes et les politiques handicap des établissements d'enseignement supérieur.

Plus d'infos sur starting-block.org ou sur campagne-handivalides.org

Baisser les barrières

L'association Baisser les barrières accompagne les jeunes handicapés visuels à l'université, par la numérisation des livres universitaires, la négociation de stages en entreprise...

Plus d'infos sur baisserlesbarrieres.org

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

DISPOSITIFS

LES PROGRAMMES EUROPÉENS

La bourse communautaire Erasmus

Elle peut être attribuée à un étudiant effectuant une partie de ses études en mobilité (de trois mois à un an) dans un établissement européen dans le cadre d'un échange inter-établissements.

Plus d'infos sur education.gouv.fr, rubrique «Enseignement supérieur» puis «Mobilité des étudiants» ou visitez europa.eu, rubrique «Education, formation et jeunesse». Vous pouvez aussi vous adressez au bureau des relations internationales de votre établissement

Les bourses municipales Erasmus

La Ville de Paris apporte un soutien aux étudiants parisiens qui participent au programme de mobilité étudiante européenne Erasmus. Les universités et écoles parisiennes qui ont signé une convention avec la municipalité se voient accorder un complément de bourse pour leurs étudiants Erasmus. Leur montant est fixé par chaque établissement en fonction de la durée des séjours à l'étranger. Pour l'année 2013-2014, les étudiants ont reçu de la Ville de Paris 160 € par mois de séjour.

Renseignez-vous auprès du service relations internationales de votre établissement

LES AIDES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Les aides de la région Île-de-France

La région Île-de-France favorise la mobilité internationale en accordant des aides aux étudiants désirant faire un stage à l'étranger. Elle permet aux élèves de première année de BTS titulaires d'un baccalauréat professionnel de bénéficier d'un séjour linguistique de deux semaines sur un campus international grâce au «Passeport Langues vivantes pour les BTS».

Plus d' infos sur iledefrance.fr, rubrique «Aides régionales», puis «Enseignement - Formation - Recherche»

L'aide à la mobilité internationale

Cette aide s'adresse aux étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant un trimestre, un semestre ou une année d'étude à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire. Elle est d'un montant de 400 € par mois (entre 2 et 9 mensualités selon la durée du stage et le pays choisi).

Constituer un dossier auprès du service des relations internationales de votre établissement universitaire

ÊTRE ÉTUDIANT ÉTRANGER À PARIS

SERVICES

S'INFORMER SUR ETUDIANTDEPARIS.FR

Les informations pratiques dédiées aux étudiants étrangers, déclinées sous formes de fiches synthétiques sont disponibles en français, anglais, espagnol, et pour certaines d'entre elles, également en chinois et japonais. Elles abordent de manière pragmatique et pratique tous les aspects auxquels peuvent être confrontés des étudiants en cours d'installation à Paris : titre de séjour, visite médicale à l'OFII, admissions dans les établissements, logement, bourses...

Plus d'infos sur etudiantdeparis.fr, rubrique «Étudiants étrangers»

LE SERVICE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Afin de faciliter votre arrivée, la Ville de Paris, la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) et le CROUS mettent en place un service d'accueil dédié aux étudiants étrangers primo-arrivants. Ce guichet unique réunit à la CiuP la Préfecture de Police de Paris, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), la Caisse d'allocations familiales de Paris (CAF), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), la LMDE, la SMEREP et la RATP. Ces différents services publics et organismes permettent la délivrance de votre titre de séjour et l'inscription à la Sécurité sociale. Ils vous conseilleront aussi pour la recherche d'un logement, les aides, bourses et allocations, pour ouvrir un compte bancaire, pour trouver des cours de français... Rendez-vous au SAEE du 15 septembre au 14 novembre 2014 à la Cité internationale universitaire de Paris, du lundi au vendredi de 9h à 17h. Une antenne du Service d'accueil des étudiants étrangers est également installée au CROUS de Paris.

ANNUAIRE

S'ORIENTER

CIO

Paris Sorbonne
Université Paris Sorbonne, Galerie Claude Bernard, Entrée par le 1 rue Victor-Cousin, Paris 5e
Sans rdv : du lun. au ven. de 13h30 à 17h30
Sur rdv : du lun. au ven. de 13h30 à 17h30
Tél. 01 40 46 23 13
Par téléphone : lun. de 13h30 à 17h30, mar. à ven. de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél. 01 40 46 23 24

Panthéon - Assas
3e et 4e, 83 bis rue Notre-Dame-des-Champs, Paris 6e
Tél. 01 44 41 58 75
Lun. au ven. de 9h30 à 12h. Du lun. au mer. de 14h à 17h, jeu. de 9h30 à 17h, ven. de 9h30 à 12h30

CIDJ

101 quai Branly, Paris 15e
Du mar. au ven. de 13h à 18h, sam. de 13h. à 17h
Tél. 01 44 49 29 32
ou 0 825 090 630

SCUIO, SOFIP ET BAIP DES UNIVERSITÉS

Paris Panthéon, Centre Pierre -Mendès-France
Tour C, 9e étage, bureau C901, 90 rue de Tolbiac, Paris 13e
Tél. 01 44 07 86 27

Université Sorbonne Nouvelle
Centre Censier, bureau de la scolarité, 13 rue Santeuil, 75231 Paris Cedex 5, Bât. E, 2e étage, bureau E.21
Tél. 01 45 87 40 01

Université Paris Sorbonne
Porte 12-C364, RDC, Galerie Richelieu, 1 rue Victor-Cousin, Paris 5e
Tél: 01 40 46 26 14
Du lun. au jeu. de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, ven. de 9h30 à 13h

Université Paris Descartes - SOFIP
12 rue de l'École-de-Médecine, Paris 6e
aile gauche, 1er étage
Tél. 01 76 53 16 50
Du mar. au jeu. de 11h à 17h

Université Pierre et Marie Curie
4 pl. Jussieu, Paris 5e
Batiment K
Tél. 01 44 27 33 66 / 39 70,
Du lun. au ven. de 10h à 16h

Université Paris Diderot
«Grands Moulins»
Bâtiment C, RDC
10 esplanade des Grands-Moulins, Paris 13e
Tél. 01 57 27 71 31
Du mar. au mer. de 9h à 12h et de 14h à 17h, du jeu. au ven. de 9h à 12h

Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, Paris 16e
RDC, aile P, cour d'honneur,
Tél. 01 44 05 49 84
Lun. de 9h à 13h, du mar. au ven. de 9h à 17h

Service des Formations sanitaires et sociales
Tél. 01 53 85 73 84
Du lun. au vend. de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf les mar. et ven. après-midi

FINANCER SA FORMATION

SERVICE SOCIAL DU CROUS

3e étage du Centre Jean-Sarrailh,
39 av. Georges Bernanos,
Paris 5e
Ouvert de 9h à 12h30
Tél. 01 40 51 37 73

ÉTUDIER EN SITUATION DE HANDICAP

MDPH 75

69 rue de la Victoire, Paris 9e
Du lun. au jeu. de 9h à 16h (mer. à 17h),
fermeture ven. (sauf rdv)
Tél. 0 805 80 09 09
Fax 01 53 32 37 22
handicap.paris.fr
contact@mdph.paris.fr

RELAIS HANDICAP

Panthéon Sorbonne
Mme Charfe et Mme Percy
sur rdv,
Tél. 01 44 07 89 27
Du lun. au ven.
de 9h30 à 16h30
sevandi@univ-paris1.fr

Panthéon Assas
Mme Beuselinck
Tél. 01 44 41 57 13
Lun. et jeu. de 10h à 16h
Mar., mer. et ven. de 9h à 12h

Sorbonne Nouvelle
M. Botte
Tél. 01 45 87 79 55
Du lun. au ven. 9h30 à 12h, et de 13h30 à 17h
Bureau de la scolarité
Centre Censier
13 rue Santeuil 75231
Paris Cedex 05, Bâtiment E, 2e étage, bureau E.21

Paris Sorbonne
Mme Pillon
Lun. de 14h à 16h30 et du mar. au jeu. de 10h à 12h et de 14h à 16h30
Ven. de 10h à 12h30
Tél. 01 40 46 47 92/33 59
accueil-handicap@paris-sorbonne.fr

Paris Descartes, Bureau d'accueil et d'intégration des étudiants handicapés
Mme Delfour
Du lun. au ven. de 9h30 à 12h et de 13h à 17h
Tél. 01 76 53 17 64

UPMC, Santé Étudiant
Mme Corre-Mengy
Du mar. au ven.
de 9h30 à 17h30
Tél. 01 44 27 75 15

Paris Diderot, Relais Handicap Diderot
Accueil des étudiants handicapés. Mme Chartier
Du mar. au ven. de 9h30 à 17h30, sauf lundi, de 12h à 17h30
Tél. 01 57 27 65 20

Paris Dauphine
Mme Anne Rodriguez
Bureau B029,
Du mar. au vend. de 9h à 12h et de 14h à 16h sans RDV.
handicap@dauphine.fr ou anne.rodriguez@dauphine.fr
Tél. 01 44 05 42 54
polehandicap.dauphine.fr

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Réseau Handicap Orientation
reseau.handicap.orientation@acparis.fr.
Pour les jeunes domiciliés ou scolarisés à Paris et les étudiants d'Île-de-France.
Uniquement sur RDV
Tél. 01 43 45 90 06

ÊTRE ÉTUDIANT ÉTRANGER À PARIS

ACC&SS PARIS CENTRE

Maison Internationale
17 bd Jourdan, Paris 14e
Sans RDV, du lun. au ven. de 9h à 17h et le jeu. de 14h à 17h,
access@ciup.fr
www.ciup.fr/access

CROUS

39 av. Georges- Bernanos, Paris 5e
RER B Port-Royal
Le Service Accueil international du CROUS facilite les conditions de séjour des étudiants étrangers.
Du lun. au ven. de 9h à 17h
crous-paris.fr,
rubrique « Étudiants étrangers »

TRAVAILLER

LES JOBS

INFOS PRATIQUES

PÔLE EMPLOI

Pôle emploi « service étudiant » gère de nombreuses offres d'emploi temporaires dédiées au public étudiant dans des secteurs variés (accueil, vente, enseignement, aide à domicile, animation, hôtellerie, restauration, administration) compatibles avec une poursuite d'études.

Ces offres d'emploi sont consultables sur pole-emploi.fr, onglet recherche avancée. Notez «Île-de-France» en lieu de travail puis le mot-clé «job étudiant» («jbs» pour les vacances scolaires).

Pôle emploi, en partenariat avec le CROUS de Paris, organise trois rendez-vous incontournables dans l'année :

- Le « Baby Sitting Dating » en septembre,
- le forum « Jobs d'hiver » en octobre,
- le forum « Jobs d'été étudiants » en avril.

Des demi-journées de recrutement sont organisées à la demande d'entreprises « clientes » dans l'année. Une permanence du Pôle emploi « service étudiant » est assurée par un conseiller, sur rendez-vous chaque mardi de septembre à novembre et d'avril à juin (hors vacances scolaires), au CROUS de Paris dans l'espace accueil du rez-de-chaussée. Y sont proposés des conseils sur la recherche d'emploi ou de stages, des mises en relation immédiates sur les « jobs étudiants », une sensibilisation à la réalité du marché de l'emploi, des ateliers personnalisés (utilisation du site de Pôle emploi, élaboration du CV et de la lettre de motivation, préparation à l'entretien), et une aide à la formalisation du projet professionnel.

Contact : edr75551.crous@pole-emploi.fr
Tél. 01 40 52 29 05

Le portail d'information etudiantdeparis.fr

etudiantdeparis.fr propose dans sa section «Informations pratiques», une rubrique «Travail» dont une partie, traduite en plusieurs langues, est dédiée aux étudiants étrangers. Des stages aux congés payés en passant par les démarches administratives pour les étudiants étrangers. Tout est là pour vous guider vers votre premier job étudiant.

TRAVAILLER POUR LA VILLE DE PARIS

Devenez animateur de la Ville de Paris

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, la Ville de Paris recrute des animateurs pour la rentrée de septembre. Vous avez plus de 18 ans et vous souhaitez animer des activités pour des groupes d'enfants en maternelle ou en élémentaire ? Devenez animateur de la Ville de Paris, une activité régulière et adaptée à vos disponibilités, à proximité de vos lieux d'études.

Postulez en ligne sur paris.fr/rythmeseducatifs

TRAVAILLER POUR L'ACADÉMIE DE PARIS

L'académie de Paris propose aux étudiants des postes d'assistants d'éducation, exerçant dans les collèges et les lycées, recrutés directement par les chefs d'établissement. La plupart des recrutements se fait entre avril et juillet.

plus d'infos sur ac-paris.fr, rubrique «emplois, carrières, formation» puis «recrutement»

L'INCONTOURNABLE BAFA (BREVET D'APTITUDE À LA FONCTION D'ANIMATEUR)

Une fois obtenu, ce diplôme permet d'encadrer les enfants et les adolescents des centres de vacances ou de loisirs. Cette formation n'est pas gratuite mais des aides peuvent être obtenues auprès de la direction départementale du ministère de la Jeunesse et des Sports (DDJS), le Conseil régional, certains comités d'entreprise, certaines agences de Pôle emploi... Votre Caisse d'allocations familiales (CAF) peut vous aider financièrement pour votre formation que vous soyez ou non allocataire, à charge ou non de vos parents et ce quel que soit le montant de vos ressources. Il vous suffit de télécharger le document «BAFA» sur caf.fr, rubrique «Formulaires» et de l'adresser à votre CAF avec les pièces justificatives.

Renseignez-vous auprès de la DDJS et auprès de la CAF dont vous dépendez. Pour être candidat, vous devez demander un livret de formation

LES STAGES

BONS PLANS

LES STAGES À LA MAIRIE DE PARIS

Chaque année, près de 3 000 stagiaires (dont 1 000 étudiants de tous niveaux de formation) sont accueillis pour une durée d'une semaine à plus de six mois. Il s'agit exclusivement de stagiaires dont le stage est dit «obligatoire».

Consultez les offres sur stages.paris.fr

Certaines universités proposent un portail d'accès aux offres de stages :

Pour l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne : reseaupro.univ-paris1.fr

Pour l'université Paris Descartes (Paris 5) : reseaupro.parisdescartes.fr

Pour l'université Paris Diderot (Paris 7) : reseaupro.univ-paris-diderot.fr

D'autres offres de stages sont disponibles sur: kapstages.com, letudiant.fr/jobsstages.html

Vous pouvez également consulter le site du ministère de l'Enseignement Supérieur enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20254/les-stages-etudiants.html

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

ADRESSES UTILES

LE FORUM DES JEUNES DIPLÔMÉS

Chaque année au mois de juin, la Ville de Paris invite les jeunes diplômés en recherche d'emploi à rencontrer des employeurs au « Paris du recrutement des jeunes diplômés » au 104.

Plus d'infos sur emploi.paris.fr

LA CITÉ DES MÉTIERS

Pour vous conseiller et vous documenter sur l'ensemble des questions liées à la recherche d'emploi : les métiers, l'emploi, la formation, la création d'activité.

Plus d'infos sur universcience.fr/fr/cite-des-metiers

LES MAISONS DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI

Les 6 MDEE de Paris vous informent et vous conseillent sur les dispositifs d'aide à l'emploi ou à la création d'entreprises. Elles vous renseignent sur les différentes formations, les métiers, les secteurs d'activité, le développement économique et les ressources locales.
La MDEE14 dispose d'un pôle ressources destiné aux cadres et jeunes diplômés avec une offre de services variée et particulièrement développée pour le public jeunes diplômés et étudiants.

Plus d'infos sur maison-emploi-paris.fr

NOUVEAU DISPOSITIF DE LA VILLE POUR L'ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT

Le Connecteur Étudiants Entreprises est un service de la Ville de Paris, animé par Paris Région Lab et dédié aux étudiants désirant entreprendre.
Il constitue un point d'entrée unique vers l'ensemble des services proposés par la Ville de Paris et son écosystème en matière de création d'entreprise, d'innovation sociale et technologique, ainsi que d'incubation de startup.
Le Connecteur assure le lien avec les programmes dédiés à l'entrepreneuriat étudiant au sein des établissements d'enseignement supérieur parisiens, pour permettre la continuité et la concrétisation des projets des étudiants.
Il est situé au cœur d'un lieu hybride, rue de Rennes dans le 6e arrondissement, intégrant un incubateur et une antenne de la Maison des initiatives étudiantes. Programme d'animation et coworking sur réservation.
www.etudiantdeparis.fr

ANNUAIRE

LES JOBS

CHANCELLERIE DES UNIVERSITÉS DE PARIS JOB ACADÉMIE DE PARIS

Site Sorbonne
Accueil des étudiants,
1 rue Victor-Cousin,
Paris 6e
Les lun., mer. et jeu.
de 9h30 à 12h et de 14h à
16h30, le ven. de 9h30 à 12h

CROUS DE PARIS / PÔLE EMPLOI SERVICE ETUDIANT

Permanence d'un conseiller Pôle Emploi
39 avenue Georges
Bernanos, Paris 5e
Les mardis de septembre à
novembre et d'avril à juin
de 9h à 17h (hors vacances
scolaires). Rendez-vous
donnés à l'accueil du
CROUS de Paris.
edr75551.crous@pole-emploi.fr
Tél. 01 40 52 29 05

DRJS (PRÉPARATION BAFA)

Direction régionale de la jeunesse et des sports
6-8 rue Eugène-Oudiné,
Paris 13e
Tél. 01 40 77 55 00

INSERTION PROFESSIONNELLE

MDEE PARIS 14e

13, rue Rémy-Dumoncel,
Paris 14e
Tél. 01 56 54 29 60

NOTES

NOTES

VIVRE À PARIS

SE LOGER
SE RESTAURER
SE DÉPLACER
RESTER CONNECTÉ
SE SOIGNER
VIVRE SA SEXUALITÉ
FAIRE DU SPORT
SE CULTIVER, SE DIVERTIR

SE LOGER

LES LOGEMENTS PUBLICS

INFOS PRATIQUES

LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES DU CROUS DE PARIS

Le CROUS de Paris offre près de 6 000 logements intra-muros, répartis sur 66 résidences. Les logements sont meublés : studios, T1, T1 bis ou encore T2. Les équipements peuvent comprendre plaques de cuisson, réfrigérateur et salle de bain équipée.

Consultez les tarifs par résidence sur crous-paris.fr rubrique «Se loger». Attention, les tarifs changent au 1er juillet ou au 1er janvier de chaque année

Les critères d'admission

Pour pouvoir prétendre à un logement social dans une résidence du CROUS de Paris, il est nécessaire d'être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou une section d'enseignement supérieur de l'académie de Paris ouvrant droit à la Sécurité sociale étudiante.

Pour les étudiants français

- être éligible aux bourses sur critères sociaux définis par la circulaire annuelle sur les bourses de l'enseignement supérieur,
- être du niveau L1 à M2 ou équivalent,
- avoir constitué et transmis un Dossier social étudiant complet avant le 30 avril.

Pour les étudiants étrangers

Les étudiants étrangers répondant à ces critères venant dans le cadre d'accords internationaux (BGF et BGE, Erasmus...) sont logés en priorité.

Comment demander votre logement?

Remplissez votre Dossier social étudiant entre le 15 janvier et le 30 avril, directement en ligne sur le site du CROUS de l'académie où vous êtes étudiant. Vous recevrez par la suite votre dossier pré-rempli avec les informations que vous aurez fournies par courrier. Modifiez-le au stylo si besoin et renvoyez-le avec les pièces justificatives demandées. Mi-juin au plus tôt une proposition d'affectation en résidence vous sera envoyée suivie d'une notification conditionnelle qui ne vaut pas affectation définitive en résidence. La demande de logement universitaire doit obligatoirement être renouvelée chaque année avant le 30 avril. N'attendez pas la fin de l'été pour chercher un logement, prenez les devants dès que vous connaissez votre établissement en cherchant dans le public et dans le privé.

Plus d'infos sur crous-paris.fr, par courrier au Service des bourses et du logement du CROUS, et lors du Forum du logement étudiant en septembre. Le CROUS, 39 av. Georges-Bernanos, Paris 5e Tél. 01 40 51 36 12 logement@crous-paris.fr

LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

Fondation reconnue d'utilité publique, la Cité internationale universitaire de Paris accueille chaque année au sein de ses 40 maisons près de 12 000 étudiants, chercheurs, artistes et sportifs de haut niveau venus du monde entier.

Conditions générales d'admission pour les étudiants :

- poursuivre un cursus de niveau master 1 (ou équivalent) minimum,
- être inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur d'Île-de-France, ou venir à Paris faire un stage dans le cadre de son cursus.

Des commissions d'admission se tiennent chaque mois en fonction des disponibilités. Les candidats sont avisés uniquement par courriel. Pour connaître le détail des procédures et conditions d'admission des étudiants, chercheurs, professionnels de la culture ou sportifs de haut niveau : www.ciup.fr, rubrique «Découvrir».

La Cité internationale propose un hébergement au cœur de Paris dans un parc de 34 hectares et permet à ses résidents de vivre dans un milieu totalement international, favorisant la vie étudiante et les échanges multiculturels. De nombreux services tels que bibliothèques, restaurant universitaire, installations sportives ou studios de musique sont à la disposition des résidents.

Comment demander un logement :

compléter une demande de logement en ligne : www.ciup.fr, rubrique «S'inscrire»

SOCIÉTÉ RICHEMONT ET RÉSIDENCES ESPACIL

Le CROUS, grâce à des conventions avec la société Richemont et les résidences Espacil, peut proposer des logements en dehors de son propre parc. Si vous êtes boursier mais que vous ne remplissez pas les conditions pour obtenir un logement via le Dossier social étudiant, ces logements peuvent constituer une alternative.

Pour en savoir plus, prenez contact avec le service social du CROUS. Plus d'infos sur, crous-paris.fr, rubrique «Vous loger»

FORUM DU LOGEMENT ÉTUDIANT

Chaque année, début septembre, le CROUS et la Ville de Paris organisent le Forum du logement étudiant. Ce forum est le rendez-vous incontournable de la rentrée pour tous les étudiants à la recherche de bonnes pistes pour se loger à Paris. Le CROUS rassemble à cette occasion l'ensemble de ses partenaires spécialistes du logement pour apporter un maximum de réponses aux étudiants pour leur installation au cœur de la capitale. Chaque année vous êtes plusieurs milliers à profiter de l'événement.

Édition 2014 : du 8 au 13 septembre, de 9h30 à 17h

LE PARC PRIVÉ

SERVICES

LOGEMENT EN VILLE CHEZ LES PARTICULIERS

Lokaviz

Le CROUS met à la disposition des étudiants un site d'offres de locations. Les logements proposés sont généralement des studios et des chambres indépendantes. Les tarifs varient en fonction du confort et de leur situation géographique.

Plus d'infos sur sur lokaviz.fr

ADELE

Adele est une association qui a pour objectif de faciliter l'accès au logement des étudiants et des jeunes en général. Elle propose des logements récents allant du studio au F2, souvent meublés et offrant de nombreux services : cafétéria, laverie, salle de sport, espace TV, parking, ménage. Le confort et les équipements ont un prix : comptez au minimum 600 € par mois. Adele apporte aussi des informations sur différentes prestations (assurance, banque, transport...). Elle a créé le service iBail, qui permet de visiter virtuellement ces logements. Elle propose des formulaires de bail en ligne et donne une multitude d'informations.

Plus d'infos sur adele.org ou en appelant le 0 892 350 370

LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

Les foyers pour jeunes travailleurs (FJT) proposent des hébergements temporaires meublés, de la chambre individuelle à l'appartement partagé, en passant par le studio. Ils sont destinés aux jeunes de 18 à 25 ans (plus exceptionnellement de 16 à 30 ans) salariés, apprentis, en formation, à la recherche d'un emploi et étudiants (environ 20 % des places leurs sont réservées). L'accueil de couples est possible dans certains FJT.

Plus d'infos sur fjt-idf.fr

LES FOYERS ÉTUDIANTS

Ouverts à tous, ils proposent souvent des chambres meublées ou des studios, pour des prix légèrement inférieurs à ceux du marché. Les conditions d'admission sont strictes (limite d'âge notamment). L'Union nationale des maisons d'étudiants fédère des foyers parisiens, leurs conditions d'admission et les services proposés, mais il faut poser sa candidature auprès de chaque foyer.

Plus d'infos sur crous-paris.fr, rubrique «Vous loger»

LES ASSOCIATIONS

Elles mettent en relation les particuliers et les étudiants moyennant une petite cotisation. Celle-ci reste néanmoins dérisoire en comparaison des tarifs d'une agence.

- Le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) propose sur son site une multitude de renseignements utiles aux jeunes à la recherche d'un logement : méthodes de recherche, infos sur les formulaires, bonnes adresses.
- L'Union nationale des étudiants locataires (UNE - UPEL).
- Le CEP Entraide Étudiants (aide au logement étudiant).
- Le CLLAJ (Comité local pour le logement autonome des Jeunes) : union de plus de 350 associations qui proposent des chambres en appartements collectifs, des studios, regroupés dans des foyers de jeunes travailleurs ou dispersés sur un territoire donné.

LES HLM (LOGEMENTS SOCIAUX) DE DROIT COMMUN

Les logements en HLM sont très demandés et peu d'étudiants parviennent à les obtenir, même s'ils font partie des personnes prioritaires. Si vous habitez déjà à Paris, déposez une demande à l'un des guichets d'accueil situés dans les mairies d'arrondissement ou à la sous-direction de l'habitat avec tous les documents justificatifs de votre situation. Vous pouvez également télécharger le formulaire de demande de logement sur paris.fr et l'expédier avec tous les documents justificatifs de votre situation par courrier à la Direction du logement et de l'habitat de la Mairie de Paris. Vous trouverez également sur le site la liste détaillée des points d'accueil et leurs horaires d'ouverture.

Plus d'infos au 39 75 ou sur paris.fr/logementsocial

LES SITES SPÉCIALISÉS À VISITER

- colocation.fr,
- appartager.com : pour ceux qui cherchent un ou plusieurs coloc, et donc... un appartement,
- mapiaule.com : des petites annonces et plein de conseils pratiques,
- sergic.com : un moteur de recherche simple et pratique pour trouver rapidement un logement,
- pap.fr et seloger.fr : les « poids lourds» du parc locatif privé,
- leparisolidaire.com et ensemble2generations.fr: la cohabitation intergénérationnelle.

LES DOCUMENTS À FOURNIR AU MOMENT DE LA SIGNATURE DU BAIL

Le jour de la visite, munissez-vous de :

- une photocopie de votre carte d'identité,
- une photocopie de votre carte d'étudiant ou de votre certificat d'inscription,
- le cas échéant, une attestation d'employeur et une photocopie de vos trois derniers bulletins de salaire,
- une photocopie de votre dernier avis d'imposition,
- un RIB ou d'un RIP,
- vous devez fournir ces documents pour tous les futurs locataires : vous et le cas échéant, votre colocataire ou votre concubin.
- n'oubliez pas non plus ceux de votre ou de vos garants.

Attention ! Pour la signature du bail, l'attestation d'assurance de l'appartement que vous allez louer est obligatoire. N'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies d'assurance.

Plus d'infos dans le guide *Se loger à Paris* édité par la Mairie de Paris, disponible sur paris.fr ou en mairie d'arrondissement

ATTENTION AUX ARNAQUES !

Méfiez-vous des agences qui vous proposent en échange de frais de dossiers élevés (150 à 450 €), l'accès à des listes souvent peu fournies et peu qualitatives. Prenez garde aux propriétaires qui annoncent des offres alléchantes mais ne sont pas disponibles pour une visite d'appartement, difficilement joignables par téléphone et qui vous demandent de payer par mandat cash international en échange de l'envoi des clés et du contrat. Ne payez jamais de frais et n'envoyez jamais de copie de vos papiers d'identité avant d'avoir visité l'appartement et signé un contrat de location. Les véritables agences immobilières ne réclament de frais qu'à la signature du bail.

LES AIDES AU LOGEMENT

BONS PLANS

N'hésitez pas à vous renseigner sur les diverses aides auxquelles vous pouvez prétendre. De la prise en charge partielle du loyer à l'avance du dépôt de garantie en passant par la caution solidaire, vous pouvez bénéficier d'un appui financier adapté à votre situation.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Vous êtes locataire, co-locataire, sous-locataire. Vous résidez dans un appartement, une résidence universitaire, un foyer, un meublé, à l'hôtel, en chambre chez l'habitant. Votre logement est en bon état d'entretien et vous disposez d'une surface minimale de 9 m² ou 16 m² si vous vivez à deux. Vous pouvez sans doute bénéficier d'une aide au logement pour diminuer vos charges de loyer.

Estimez vos droits et déposez une demande sur caf.fr

L'AIDE À L'INSTALLATION DANS UN LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS (AILE)

La Ville de Paris a mis en place une aide financière de 900 € pour l'installation des étudiants dans leur 1er logement dans le parc privé parisien. Sont concernés les étudiants boursiers des académies de Paris, Créteil et Versailles, s'installant seuls ou en colocation, dans un logement vide ou meublé.
Pour bénéficier de l'AILE il faut télécharger un dossier sur paris.fr/aile et le retourner dûment complété et accompagné des justificatifs suivants :

- une copie du bail au nom de l'étudiant,
- une copie d'un justificatif de domicile au choix (EDF, GDF, facture de téléphone fixe, contrat d'assurance) au nom de l'étudiant,
- un RIB.

Plus d'informations sur paris.fr/aile

Bon à savoir

Le montant de l'aide au logement est calculé en fonction de différents éléments : le nombre de personnes à charge, les ressources, le lieu du logement et le montant du loyer. Le droit à l'aide au logement est

ouvert à partir du moment où vous déposez un dossier. Le versement peut ainsi commencer le mois suivant votre emménagement. Faites votre demande dès votre entrée dans les lieux si vous ne voulez pas perdre de droits.

Pièces justificatives

Lors de la saisie de votre dossier, la dernière page imprimée comporte votre numéro de demande sur Internet (à conserver précieusement) et la liste des pièces justificatives à communiquer à votre CAF.

Changement de situation

Si vous déménagez, débutez une activité professionnelle, vivez en couple, etc., ce sont autant de changements que vous devez immédiatement signaler à votre Caisse. En oubliant de l'informer rapidement, vous risquez de devoir lui rembourser l'allocation qu'elle vous aura réglée à tort.

LE DISPOSITIF LOCA-PASS

Cette aide aux locataires comprend deux volets :

- l'avance LOCA-PASS couvrant le dépôt de garantie sert à couvrir les dégradations éventuelles constatées à votre départ. Il s'agit d'un prêt à taux zéro, d'un montant maximum de 500 € (remboursable au maximum sur 28 mois avec un remboursement minimum de 20 € par mois), pour en bénéficier vous devez être étudiant boursier,
- la garantie LOCA-PASS est une caution solidaire pour la durée du bail et ne dépassant pas trois ans, couvrant jusqu'à 9 mensualités de loyers et charges locatives (plafond : 2 000 €), à l'exclusion des frais annexes aux impayés et indemnités d'occupation. Les logements concernés doivent appartenir à une personne morale et faire l'objet d'une convention APL ou d'une convention signée avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Pour les logements privés, la garantie LOCA-PASS est remplacée par la garantie des risques locatifs (GRL).

Plus d'infos sur actionlogement.fr

LA CAUTION LOCATIVE ÉTUDIANTE (CLE)

La CLE propose une caution solvable aux étudiants ne disposant pas de garants.
Le dispositif peut bénéficier à tous les étudiants inscrits et à jour de leurs obligations administratives, dans un établissement d'enseignement supérieur :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire,
- cherchant à se loger en France, pour y faire leurs études,
- âgés de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de signature du bail,
- sans condition d'âge sous réserve, d'être doctorant ou post-doctorant de nationalité étrangère.

Plus d'infos sur lokaviz.fr

LA GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS (GRL)

Il s'agit d'un contrat d'assurance (correspondant à une cotisation entre 2 et 3 % du loyer) que peut prendre le bailleur auprès d'organismes Action logement. Les étudiants font partie du public bénéficiaire. Elle permet aux bailleurs de s'assurer pour couvrir les risques d'impayés des locataires ayant un taux d'effort inférieur ou égal à 50%. L'État et Action Logement (ex- 1 % logement) jouent le rôle de réassureurs pour les loyers, charges et taxes locatives pendant toute la durée du bail dans la limite de 70 000 € et prennent en charge les frais de contentieux ainsi que les frais liés à des dégradations dans la limite de 7 700 €.

Plus d'infos sur apagl.fr

PARIS LOGEMENT

La Ville de Paris a mis en place le dispositif Paris logement, cumulable avec l'APL, pour aider les personnes aux revenus les plus modestes à payer leur loyer. Cette aide, d'un montant mensuel maximal de 80 € pour les personnes seules, de 90 € pour les couples sans enfant, ou de 110 € pour les couples avec un enfant, est accessible aux étudiants.

Critères d'attribution de l'aide :

- habiter à Paris depuis au moins 3 ans (cette situation est appréciée dans les 5 années précédant le dépôt de la demande, vous pouvez donc avoir habité à Paris, pendant 3 ans, de manière discontinue, au cours des 5 années précédant votre demande),
- avoir des ressources mensuelles d'un montant inférieur ou égal à 1 100 €. Les ressources prises en compte sont celles de toutes les personnes vivant au foyer,
- consacrer au moins 30 % de ses ressources au paiement de ses charges de logement,
- avoir sollicité l'ouverture de l'allocation logement, et en cas de refus, répondre aux conditions légales de peuplement et de salubrité,
- ne pas avoir d'impayé de logement à la date de la demande, sauf dispositions particulières prévues par la loi.

Comment en bénéficier?

Vérifiez si vous êtes éligible à Paris Logement à l'aide de notre moteur de calcul en ligne : paris.fr/aidesaulogement.

Vous trouverez des fiches pratiques sur la recherche de logement et les aides au logement sur etudiantdeparis.fr, rubrique «Infos pratiques» puis «Logement»

Etudiantdeparis.fr recense toutes les aides au logement, les différentes alternatives de logement, des informations pratiques et juridiques ainsi que des listes d'hébergement d'urgence (hôtels, foyers, résidences privées...). Partenaire du Forum du logement étudiant organisé chaque rentrée par le CROUS de Paris, **etudiantdeparis.fr** met également à disposition des versions papier de ses fiches en libre-service, à cette occasion.

DES DIFFICULTÉS TEMPORAIRES

AIDES

FONDS DE SOLIDARITÉ ÉNERGIE-CURATIVE

Cette aide vise à régler une dette de facture d'énergie si aucune solution à l'amiable n'a pu être trouvée avec le fournisseur d'énergie, elle lui est versée directement.

Sous quelles conditions ?

- occuper à titre principal un logement comme locataire, sous-locataire ou propriétaire occupant,
- les ressources annuelles de toutes les personnes vivant au foyer ne doivent pas dépasser 7800€/an,
- être titulaire du ou des contrats de fourniture des énergies. La facture présentée doit être au nom du demandeur,
- s'engager par écrit à reprendre régulièrement le paiement des factures d'énergie.

L'ALLOCATION EXCEPTIONNELLE

C'est une aide en espèces ponctuelle accordée aux personnes devant faire face à des difficultés financières temporaires.

Pour en bénéficier

Contactez la section d'arrondissement du CASVP de votre domicile qui vous adressera un dossier de demande, ou téléchargez le formulaire de demande sur paris.fr.
Pour l'allocation exceptionnelle et l'aide à l'énergie un rendez-vous avec un agent de la section est nécessaire.

Les coordonnées des sections CASVP de chaque arrondissement sont consultables sur paris.fr, rubrique «Sections locales du CASVP»

ANNUAIRE

LE PARC PRIVÉ

LES ASSOS

UNHAJ - L'Union nationale pour l'habitat des jeunes
12 av. du Général-de-Gaulle, 94307 Vincennes,
Tél. 01 41 74 81 00
ou ufjt.org

ADOMA
42 rue Cambronne, Paris 15e
Tél. 01 40 61 42 00 /45 00
adoma.fr

UNME - Union nationale des maisons d'étudiants
26 rue Sarrette, Paris 14e
Tél. 09 64 27 76 55
unme-asso.com

ARFJ - L'Association des résidences et des foyers de jeunes
37 rue Clisson, Paris 13e
Tél. 01 46 33 86 62
contact@arfj.asso.fr ou arfj.asso.fr

CLLAJ
1/3, rue Princesse, Paris 6e
Tél. 01 45 84 77 34 ou cllajparis.net

UNEL-UPEL
upel.fr
Tél. 01 40 46 86 73

CEP
5 rue de l'Abbaye, Paris 6e
Tél. 01 55 42 81 23
cepentraide.info ou logements-étudiants.org

L'UFJT
ufjt.org

LA SOUS-DIRECTION DE L'HABITAT

6 rue Agrippa-d'Aubigné, Paris 4e
M° Sully Morland
Du lun. au ven. de 9h à 17h

LES AIDES AU LOGEMENT

CAF DE PARIS

Par Internet sur caf.fr
Vous pouvez saisir directement en ligne votre dossier et estimer le montant de votre aide.
Par téléphone au 0 820 25 75 10 (0,118 € la min) 24h/24 - 7j/7 (0,112 € la 1re minute, 0,09 € les minutes suivantes)

Dans les centres de gestion ouverts du lun. au ven., de 8h30 à 16h30
Retrouvez la liste sur caf.fr

SE RESTAURER

LES RESTAURANTS ET CAFÉTARIAS UNIVERSITAIRES DE PARIS

BONS PLANS

PROXIMITÉ, PRIX, PRESTATION

Les cartes CROUS et étudiant de Paris : si vous ne possédez pas encore de porte-monnaie électronique Moneo, vous pouvez vous procurer la carte pour 2 €. Votre porte-monnaie est rechargeable dans tous les espaces du CROUS par carte bleue et en espèces sur certains sites. Ces deux cartes offrent deux atouts :

- beaucoup moins d'attente en caisse,
- totale liberté de choix avec le menu à points.

LE MENU À POINTS

Le menu à points (6 points) vous permet de composer un repas comme vous l'entendez, en plus ou en dehors du menu traditionnel « entrée-plat-dessert ». Et pour une petite faim ou un petit plaisir supplémentaire, c'est 0,55€[1] seulement.

(1)Tarif applicable jusqu'au 31/07/15

4 BONNES RAISONS DE MANGER AU CROUS

- Le repas à 3,20 € pour les étudiants[1] (carte d'étudiant et carte franco-allemande)
- 15 restaurants et 26 cafétérias implantés dans les sites universitaires
- une offre variée et de qualité
- ouvert toute l'année midi et soir, samedis et vacances scolaires inclus

Restaurant Mazet
Brunch tous les dimanches de 10h30 à 14h

Restaurant Bullier
Quand les autres RU sont fermés Bullier vous accueille !

- Groupes scolaires : 5,80 €[1]
- Tarif passager (groupes hors scolaires) : 6,90 €[1]
- Formule groupes

renseignements et réservations : tél. 01 40 51 36 06

ANNUAIRE

SE RESTAURER

Assas
Cafétéria ouverte de 8h à 20h du lun. au ven. et de 9h à 15h le sam.
92 rue d'Assas, Paris 6e
M° Port-Royal

Atrium
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de de 8h30 à 17h30.
2 pl. Jussieu, Paris 5e
M° Jussieu

Bichat
377 places. Ouvert du lun. au ven. de 11h30 à 14h15
16 rue Henri-Huchard, Paris 18e
M° Porte de Saint-Ouen

Boulogne
322 places. Ouvert du lun. au ven. de 11h30 à 14h (cafétéria de 9h à 16h).
71 av. Édouard-Vaillant, 92100 Boulogne,
M° Marcel Sembat

Bullier
500 places. Ouvert tous les jours de 11h30 à 14h et le soir de 18h15 à 20h.
39 av. Georges-Bernanos, Paris 5e
RER Port-Royal

Cassin (René)
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 16h.
17 rue Saint-Hippolyte, Paris 13e
M° Gobelins

Censier
724 places. Ouvert du lun. au vend. de 11h30 à 14h et le samedi matin de 9h à 15h (cafétéria de 8h à 18h15)
31 rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris 5e
M° Censier Daubenton

Clignancourt
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 7h30 à 15h30.
8 rue Francis-de-Croisset, Paris 18e
M° Porte de Clignancourt

Cochin
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de de 8h à 16h.
24 rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris 14e
M° Port-Royal

Cuvier
920 places. Ouvert du lun. au ven. de 11h30 à 14h (cafétéria de 8h30 à 16h)
8 bis, rue Cuvier, Paris 5e
M° Jussieu
ou Gare d'Austerlitz

Dauphine
870 places.
Ouvert du lun. au ven. de 11h20 à 14h15 et le samedi matin de 9h à 15h (cafétéria de 8h à 17h45).
2 bd Lannes, Paris 16e
M° Porte Dauphine

Grands Moulins
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 18h. Université Paris 7 Denis-Diderot, Paris 13e
M° Bibliothèque François Mitterrand

Halles aux farines
280 places. Ouvert du lun. au ven. de 11h30 à 14h (cafétéria de 8h à 18h)
Université Paris 7-Denis Diderot, Paris 13e
M° Bibliothèque François Mitterrand

Institut Catholique
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de de 8h à 18h
21 rue d'Assas, Paris 6e
M° Saint-Sulpice

IUT René Descartes
350 places. Ouvert du lun. au ven. de 11h à13h45 (cafétéria de 8h à 16h45)
143 av. de Versailles, Paris 16e
M° Exelmans
ou Boulevard Victor

Jussieu secteur ouest
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 17h
2 pl. Jussieu, Paris 5e
M° Jussieu

Mabillon
784 places. Ouvert du lun. au ven. de 11h30 à 14h et de 18h à 20h
3 rue Mabillon, Paris 6e
M° Mabillon

Malakoff
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h15 à 17h30
10 av. P.-Larousse, 92240 Malakoff,
M° Plateau de Vanves

Malesherbes
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 17h50
108 bd Malesherbes, Paris 17e
M° Malesherbes

Mazet
218 places. Ouvert du lun. au ven. de 11h30 à 14h
Brunch tous les dimanches midi de 10h30 à 15h
5-5 bis rue André-Mazet, Paris 6e
M° Odéon

Mendès France
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 18h
90 rue de Tolbiac, Paris 13e
M° Olympiades

Montrouge
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h30 à 17h
1 rue Maurice-Arnoux, 92120 Montrouge,
M° Porte d'Orléans

Olympe de Gouges
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h30 à 15h30
8 place FT/13, Paris 13e
M° Bibliothèque François Mitterrand

Panthéon
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 18h
12 pl. du Panthéon, Paris 5e
M° Luxembourg

Pharmacie
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 17h20
4 av. de l'Observatoire, Paris 6e
M° Port-Royal

Pitié
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 16h
105 bd de l'Hôpital, Paris 13e
M° Saint-Marcel

Poincaré (Henri)
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 16h30
11 rue Pierre-et-Marie-Curie, Paris 5e
M° Luxembourg

Rabelais
362 places. Ouvert du lun. au ven. de 11h15 à 14h
2 av. de la Porte de Clignancourt, Paris 18e

Saint-Charles
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h30 à 17h
47-43 rue des Bergers, Paris 15e,
M° Charles Michel

Saints-Pères
Restaurant/Brasserie ouvert du lun. au ven. de 11h à 18h30
rue des Saints-Pères, Paris 6e
M° Saint-Germain des Prés

Santeuil
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 19h30 et de 10h à 14h le sam
17 rue de Santeuil, Paris 5e
M° Censier Daubenton

Sciences politiques
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 7h45 à 18h
56 rue des Saints-Pères, Paris 6e
M° Saint-Germain des Prés

Tolbiac
270 places. Ouvert du lun. au ven. de 11h à 14h
17 rue de Tolbiac, Paris 13e
M° Chevaleret ou Tolbiac

Vaugirard
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 17h
391 rue de Vaugirard, Paris 15e
M° Convention

Villemin
Cafétéria ouverte du lun. au ven. de 8h à 16h
10 av. de Verdun, Paris 10e
M° Gare de l'Est et Château Landon

Cité internationale universitaire de Paris
17 bd Jourdan, Paris 14e
RER B Cité universitaire
Le restaurant universitaire est ouvert du lundi au vendredi de 11h45 à 14h15 et de 18h15 à 21h. Il est fermé les week-ends et jours fériés.
Les menus sur www.ciup.fr/restaurant/
La cafétéria est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 21h30, le samedi de 9h à 20h30 et le dimanche de 10h à 21h

SE DÉPLACER

CIRCULATION DOUCE

INFOS PRATIQUES

EN TRANSPORT EN COMMUN

La carte Imagine'R

Elle est réservée aux étudiants de moins de 26 ans et résidant en Île-de-France. Elle permet de voyager sur toutes les lignes RATP et RER. En semaine dans le cadre de la tarification zonale choisie et dans toutes les zones d'Île-de-France les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires. L'abonnement est souscrit pour 12 mois et payable en une fois ou en 9 versements. Il peut commencer au choix de l'étudiant le 1er du mois de septembre, octobre, novembre, décembre ou janvier.

Plus d'infos au 09 69 39 55 55 (appel non surtaxé) ou sur imagine-r.com

À VÉLIB'

Un mode de transport économique et écolo

Vélib' est le système de location de vélos en libre-service, pour se déplacer dans tout Paris et ses 30 communes limitrophes en toute liberté : une station est disponible tous les 300 m dans Paris, de jour comme de nuit ! Prenez un vélo à une borne et remettez-le à une autre, où vous voulez. Le moyen le plus économique est de souscrire un abonnement à l'année directement en ligne sur velib.paris. En tant qu'étudiant, bénéficiez de 10 € de réduction sur l'offre Vélib' 14-26 ans, de 20 € si vous êtes boursier. Mêmes avantages pour un abonnement Vélib' Passion qui vous donne accès pour chacun de vos trajets à 45 minutes gratuites au lieu de 30. Vous pouvez aussi coupler l'abonnement **Vélib'** à votre carte **Imagine'R** ou votre **pass Navigo**.

Plus d'infos sur velib.paris.fr
Suivez toute l'actu de Vélib' sur le blog «Vélib'Le Mag'» sur la page Facebook officielle et sur le compte Twitter@Velib

RESTER CONNECTÉ

PARIS À HAUT DÉBIT

BONS PLANS

AVEC PARIS WI-FI

Le Pass Paris Wi-Fi, mis en place par la Ville de Paris et la Région Île-de-France, vous offre la possibilité de vous connecter gratuitement à l'internet haut-débit sans fil via 400 bornes réparties dans plus de 260 lieux municipaux : jardins, mairies, bibliothèques, musées de la Ville et à la Maison des initiatives étudiantes.

Retrouvez les bornes d'accès sur wifi.paris.fr

LA BONNE INFO AU BON MOMENT

Recevez les infos qui vous intéressent grâce au service Paris Connect, un espace personnalisé qui vous simplifie la vie parisienne.

Découvrez le service sur connect.paris.fr

PARIS DANS VOTRE POCHE

- consultez les horaires de vos piscines préférées avec l'appli **Paris Piscines,**
- grâce à l'appli **Vélib'**, trouvez la station la plus proche et consultez en temps réel la disponibilité des Vélib,
- envie d'un café pas cher ? L'appli **Café à 1 €** vous indique où boire un café à Paris sans vous ruiner.

Applis disponibles sur l'App store. Appli Vélib' disponible sur l'App store et sur Androïd

PROFITER DE PARIS SANS SE RUINER

Retrouvez tous les bons plans de sorties pas chères, insolites, sportives, culturelles ou en plein air sur le site Que faire à Paris ?

Rendez-vous sur quefaire.paris.fr

LA VILLE DE PARIS EST AUSSI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Devenez fan de la page Facebook de Paris et rejoignez une communauté de plus de 2 millions de personnes.

facebook.com/paris

En suivant notre compte Twitter, vous trouverez toutes les infos en temps réel sur votre ville.
N'hésitez pas à nous interpeller sur @Paris, nous ferons tout notre possible pour vous répondre efficacement.

twitter.com/paris

Retrouvez chaque jour un instantané de vie parisienne en photo sur le compte instagram.

instagram.com/paris_maville

Sur pinterest, naviguez à travers nos nombreux tableaux : Paris et le cinéma, Paris sous la neige, Paris dans le métro, le vieux Paris, le street art parisien...

pinterest.com/parismaville

Avec vous, nous partageons nos meilleures adresses sur foursquare : retrouvez nos listes et découvrez par exemple tous les lieux parisiens ouverts après 2 h du matin, ou encore tous les troquets qui proposent un café à 1 €.

foursquare.com/paris

Sur vine, Paris vit et s'anime grâce à de courtes vidéo insolites.

vine.co

SE SOIGNER

S'ASSURER À LA SÉCURITÉ SOCIALE

INFOS PRATIQUES

L'affiliation à la Sécurité sociale est obligatoire. L'adhésion à une mutuelle est indispensable pour limiter les frais liés aux soins. Voici quelques indications pour faciliter votre accès aux soins.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Tout étudiant âgé de 16 à 28 ans inscrit dans un établissement agréé par la Sécurité sociale (université, école reconnue par l'État...) bénéficie de la Sécurité sociale étudiante (du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante) et d'un remboursement des frais médicaux sur la base de 15 à 70 % du tarif conventionnel. Les moins de 20 ans, lors de l'inscription, doivent obligatoirement s'affilier à la Sécurité sociale étudiante, l'affiliation est gratuite. Pour les étudiants bénéficiant d'un régime spécifique, l'affiliation est obligatoire et payante dès 20 ans. La cotisation forfaitaire est annuelle. Outre la couverture sociale, l'Assurance maladie permet d'effectuer, tous les 5 ans, un bilan de santé gratuit.

Plus d'infos sur ameli.fr, rubrique « Assurés » , lmde.com et smerep.fr

LES MUTUELLES ÉTUDIANTES

L'adhésion à une mutuelle permet d'obtenir de meilleurs remboursements : le complément à la base de la Sécurité sociale, certains dépassements d'honoraires de spécialistes ou des frais plus importants (hospitalisation, par exemple).

AIDE RÉGIONALE

La Région Île-de-France met en place une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé d'un montant de 100 € pour les étudiants boursiers du CROUS échelon 0 à 4 et pour les bénéficiaires du FRAS (Fonds régional d'aide sociale) et du FNAU (Fonds régional d'aide d'urgence). Les autres conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de cette nouvelle aide sont d'avoir entre 18 et 26 ans et de résider en Île-de-France. Dès lors, il suffit de se rendre dans un des accueils de la LMDE ou de la SMEREP (les deux mutuelles étudiantes d'Île-de-France) et de souscrire à une mutuelle à titre individuel (n'importe quel forfait). Le tout, en étant muni de sa carte d'étudiant et d'une notification de bourse recto verso mentionnant l'échelon.

LE MÉDECIN TRAITANT

À partir de 16 ans, il faut choisir un médecin traitant. Ce médecin assure les soins courants et, si besoin, oriente le patient vers un spécialiste sur la base d'une ordonnance. Si vous n'avez pas désigné de médecin traitant, vous serez moins bien remboursé lors des consultations de spécialistes (pénalité de 40 %). Faites votre déclaration sur ameli.fr ou lors de votre prochaine consultation chez votre médecin.

Plus d'infos sur ameli.fr

L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT (AME)

L'Aide médicale d'état (AME) permet un accès aux soins, aux étudiants étrangers en situation irrégulière sous réserve de remplir certaines conditions (absence de titre de séjour ou récépissé de demande, placement en rétention administrative, placement en garde à vue, ayant droit du bénéficiaire de l'AME).

Plus d'infos sur cmu.fr/ame.php

OÙ SE SOIGNER

ADRESSES UTILES

LES CENTRES DE LA MAIRIE DE PARIS

Conventionnés, ils proposent des consultations de médecine générale, spécialisée et dentaire. Ils sont en secteur 1 et appliquent le tiers payant.

Horaires et jours d'ouverture sur paris.fr, rubrique «Pratique/Santé»

LES CENTRES MÉDICOSOCIAUX DE LA VILLE DE PARIS

Ils proposent aux 16-25 ans des consultations gratuites de médecine générale, sur rendez-vous.

Plus d'infos sur jeunes.paris.fr, rubrique «Se soigner à moindre frais»

LA FONDATION SANTÉ DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

Les patients hospitalisés peuvent poursuivre leurs études dans un des établissements de la Fondation. Les enseignements sont dispensés par des professeurs de l'Éducation nationale et la scolarité des patients est adaptée à leur état de santé.

Plus d'infos sur fsef.net

EN FINIR AVEC LES DÉPENDANCES

INFOS PRATIQUES

La dépendance aux produits psycho-actifs (alcool, tabac, drogues) s'installe sans que l'on s'en aperçoive. Plus on attend, plus il est difficile de s'en sortir.

LE TABAC

Les services de médecine préventive des universités de Paris 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 assurent une aide gratuite pour les étudiants inscrits. Pour en bénéficier, contactez-les.

Plus d'infos sur tabacinfoservice.fr et 39 89 (0,15 € la minute), du lun. au sam. de 8h à 20h ou tabac-info.net

L'ALCOOL

L'alcool est la première cause indirecte de décès en France. Si vous vous sentez en difficulté, avec des consommations qui vous posent problème, réagissez vite!

Plus d'infos sur alcoolinfoservice.fr

LA DROGUE

Baisse de motivation, anxiété, abandon de toute activité, perte de mémoire... ces symptômes doivent vous alerter. Dépendant ou pas ? Faites le point sur votre situation avec une personne qualifiée.

Plus d'infos sur drogues-info-service.fr

INFECTIONS ET MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

INFOS PRATIQUES

IST, SIDA...

En 2006, 39,5 millions de personnes vivaient avec le VIH dans le monde et le virus a provoqué plus de 2,9 millions de décès. En France, 130 000 personnes sont porteuses du VIH. L'Île-de-France fait partie des régions les plus touchées avec 50 % des découvertes de séropositivité.
Au SIDA s'ajoute une recrudescence des IST (syphilis, chlamydia...) qui peuvent rendre le terrain encore plus favorable à une contamination VIH.

LES CENTRES DE DÉPISTAGE

Il existe à Paris 11 centres de dépistage anonyme et gratuit du Sida et des hépa-

tites (CDAG), 9 centres d'information de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST). Vous pourrez y faire un dépistage et, le cas échéant, vous faire traiter.

Liste des centres de dépistage disponibles sur paris.fr

PRÉVENTION SANTÉ

SERVICES

AU CROUS : UN SERVICE SOCIAL DÉDIÉ À TOUS LES ÉTUDIANTS

Sa mission : participer à la réussite universitaire des étudiants en contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie.
Situés au cœur même des lieux d'études, les assistants sociaux informent, conseillent, orientent, accompagnent et soutiennent les étudiants, notamment en mettant en œuvre le Fonds national d'aide d'urgence permettant d'apporter rapidement une aide financière aux étudiants confrontés à des difficultés. (Cf. « Où rencontrer l'assistant(e) social(e) ? »)

LA MÉDECINE PRÉVENTIVE DANS VOS UNIVERSITÉS (SIUMPPS)

Plusieurs équipes sont à votre service dans les centres du SIUMPPS : visites de prévention et visites spécialisées, accueil et aide psychologique, entretien pour l'obtention d'un tiers-temps supplémentaire aux examens pour les étudiants handicapés, campagnes de santé publique ou communautaire...

Les heures d'ouverture sont comprises entre 8h et 9h et celles de fermeture entre 17h et 20h suivant les SIUMPPS

PERMANENCE D'ÉCOUTE POUR LES ÉTUDIANTS

La Ville de Paris, le CROUS, la LMDE (La Mutuelle des Étudiants) et APASO (Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation) ont ouvert une permanence de soutien et d'accompagnement pour les étudiants parisiens. Stress, doutes, isolements, anxiété... un psychologue clinicien vous accueille dans les locaux de la résidence universitaire Ménilmontant 2 les mercredis de 15h à 20h avec ou sans rendez-vous de façon confidentielle et gratuite.

Plus d'infos au 01 40 47 55 47 / 09 61 34 47 33 ou etudiants@apaso.fr

ANNUAIRE

SE SOIGNER

LA MUTUELLE DES ÉTUDIANTS (LMDE). À PARIS, 3 ACCUEILS

Accueil Danton
7 rue Danton, Paris 6e
M° Odéon
Du lun. au jeu de 10 à 13h et de 14h à 17h30 et ven. de 10h à 13h

Accueil Luxembourg
6 rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris 5e
Du lun. au jeu. de 10h à 13h et de 14h à 17h30 et ven. de 10h à 13h

Permanence téléphonique de la LMDE
Tél. 0969 369 601
Des accueils mobiles dans les établissements parisiens. Horaires et adresses sur lmde.com pour vos remboursements et vos courriers : LMDE Prestations et correspondances TSA 91972 91097 Lisses Cedex

LA SOCIÉTÉ MUTUALISTE DES ÉTUDIANTS DE LA RÉGION PARISIENNE (SMEREP). À PARIS, 2 ACCUEILS

SMEREP
adresse postale uniquement : 16 bd du Général-Leclerc 92 115 Clichy Cedex.
54 bd Saint-Michel, Paris 6e
du lun. au ven. de 9h à 17h, - 17h20 ven.
Permanences dans les universités Paris 1, Paris 2, Paris 3, Paris 4 et Dauphine
Tél. 01 56 54 36 34
du lun. au jeu. de 9h à 18h et ven. de 9h à 17h30 ou sur smerep.fr

LES ADRESSES DES SERVICES SOCIAUX DU CROUS

Paris 1 Panthéon Sorbonne
Centre PMF Tolbiac
90 rue de Tolbiac, Paris 13e
9e étage, bureaux C 906 et 907
Tél. 01 44 07 86 05
Tél. 01 44 07 86 03

Paris 2
92 rue d'Assas, Paris 6e
bureau 126
Tél. 01 44 41 57 78

Paris 3 et écoles paramédicales et sociales de Paris
13 rue de Santeuil, Paris 5e, 2e étage, porte 222
Tél. 01 45 87 40 89

Paris 4
Galerie Claude Bernard
esc. U. 1 rue Victor-Cousin, Paris 5e B. E 665 B. E 666
Tél. 01 40 46 34 34

• IUFM, Établissements du Conseil de l'Europe, IEP (Sciences-po)

Paris Descartes
12 rue de l'École-de-Médecine, Paris 6e, bât. gauche, 1er étage, B. D18 et D19
Tél. 01 40 46 19 19

Paris 6 - Université
Pierre et Marie Curie
4 pl. Jussieu, Paris 5e
1er étage
Tél. 01 44 27 39 48 / 21 47
• Muséum national d'histoires naturelles (MNHN)
Tél. 01 44 27 39 48
Tél. 01 44 27 21 47

Paris 7 - Paris Diderot
Halle aux farines - Hall E RDC. allée paire, B. 66 A et b. 10 rue Françoise- Dolto, Paris 13e
• Institut de physique du globe de Paris (IPGP)
Tél. 01 57 27 55 50
Tél. 01 57 27 55 51

Paris-Dauphine et Inalco
Place de Lattre-de-Tassigny, Paris 16e
RDC, porte 045
Tél. 01 44 05 44 56

Écoles des Beaux-Arts
Enseignements artistiques, architecture...
14 rue Bonaparte, Paris 6e
Tél. 01 47 03 50 50

Écoles d'enseignement supérieur
39 av. Georges-Bernanos, Paris 5e, RDC
Tél. 01 40 51 37 72 (arr. 1 à 12)
Tél. 01 40 51 37 71 (arr. 13 à 20) secrétariat du Service social (Services centraux)
Tél. 01 40 51 37 73

Mission handicap
Étudiants bénéficiant d'une reconnaissance de la MDPH.
39 av. Georges-Bernanos, Paris 5e, RDC
Tél. 01 40 51 35 57
Secrétariat du Service social (Services centraux)
Tél. 01 40 51 37 73

LES CENTRES DE LA MAIRIE DE PARIS

Centre Au Maire-Volta
4 rue au Maire, Paris 3e
M° Arts-et-Métiers
Tél. 01 48 87 49 87. Sur RDV du lund. au ven. de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Centre Épée-de-Bois
3 rue de l'Épée-de-Bois, Paris 5e
M° Monge ou Censier
Tél. 01 45 35 85 83

Centre médical et dentaire Tisserand
134 rue d'Alésia, Paris 14e
Tél. 01 45 39 49 29

Centre Chemin-Vert
70 rue du Chemin-Vert, Paris 11e
M° Voltaire
Tél. 01 48 05 96 20

Centre Edison
44 rue Charles-Moureu, Paris 13e
M° Place d'Italie
Tél. 01 44 97 86 01

Centre René-Coty
6 av. René-Coty, Paris 14e
M° Denfert-Rochereau
Tél. 01 43 27 54 15

Centre médical et dentaire Anselm Payen
9 pl. Violet, Paris 15e
M° Commerce
Tél. 01 45 78 17 99

Centre des Ternes
21 rue Pierre-Demours, Paris 17e
M° Ternes

Centre dentaire des Épinettes
51 rue des Épinettes, Paris 17e
M° Porte de Saint-Ouen
Tél. 01 42 63 90 72

Centre Marcadet
22 rue Marcadet, Paris 18e
M° Marcadet-Poissonniers
Tél. 01 46 06 78 24

LES CENTRES MÉDICAUXSOCIAUX

Centre médical et dentaire Balkans
26 rue des Balkans, Paris 20e
M° Porte de Bagnolet
Tél. 01 43 67 62 39
Les centres médicosociaux

CMS Ridder
3 rue de Ridder, Paris 14e
Tél. 01 58 14 30 30
Mer. après-midi uniquement

CMS Boursault
54 bis rue Boursault, Paris 17e
Tél. 01 53 06 35 60
Mer. après-midi uniquement

SIUMPPS

Siège
45 rue des Saints-Pères, Paris 6e
Tél. 01 42 86 38 74

Universités Panthéon-Assas (Paris 2), Paris Sorbonne (Paris 4), Pierre et Marie Curie (UPMC Paris 6)
SIUMPPS Sorbonne Universités, 15 rue de l'École-de-Médecine, esc. G, Paris 6e
Tél. 01 40 51 10 00 ou siumpps@upmc.fr

Université Sorbonne Nouvelle SIUMPPS
13 rue de Santeuil, Paris 5e
Porte 247
Tél. 01 45 87 40 32
medecine.preventive@univ-paris3.fr

Université Paris Descartes
SIUMPPS
45 rue des Saints-Pères, Porte 145, Paris 6e
Tél. 01 42 86 21 29
annie.perufel@parisdescartes.fr

Université Paris Dauphine
SIUMPPS
102 pl. du Maréchalde-Lattre-de-Tassigny, Porte C, Paris 16e
Tél. 01 44 05 46 91
siumpps@dauphine.fr

ÉCOLES HORS UNIVERSITÉ

Centre Saint-Jacques
Médecine préventive
26 rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris 14e
Tél. 01 44 07 08 15

BUREAUX D'AIDE PSYCHOLOGIQUE UNIVERSITAIRE (BAPU)

BAPU Montparnasse
(Fondation de santé des étudiants de France)
30 rue Pascal, Paris 5e
Tél. 01 43 31 31 32

BAPU Luxembourg (Croix-Rouge)
44 rue Henri-Barbusse, Paris 5e
Tél. 01 43 29 65 72

BAPU Claude Bernard
20 rue Larrey, Paris 5e
Tél. 01 43 37 16 16

BAPU Grange Batelière
13 rue de la Grange-Batelière, Paris 9e
Tél. 01 47 70 70 32

BAPU Bagnolet
131 rue de Bagnolet, Paris 20e
Tél. 01 40 09 05 09

FSEF
8 rue Émile-Deutsch-de-la-Meurthe, BP 147, 75664 Paris Cedex 14
Tél. 01 45 89 43 39
fsef.net

CENTRES DE SOIN

Clinique médicale et pédagogique Édouard Rist
14 rue Boileau, Paris 16e
Tél. 01 40 50 52 00

Clinique médico-universitaire Georges Heuyer
68 rue des Grands-Moulins, Paris 13e
Tél. 01 45 85 25 17

POUR EN FINIR AVEC LE TABAC

Paris 1
Tél. 01 44 07 89 50

Paris 3
Tél. 01 45 87 40 32

Paris 2, Paris 4, Paris 5
Tél. 01 42 86 21 29/33 02

Paris 6
Tél. 01 40 51 10 00

Paris 7
Tél. 01 44 27 56 67

Paris 9
Tél. 01 44 05 46 91

POUR EN FINIR AVEC L'ALCOOL

Alcool assistance,
La Croix d'Or,
10 rue des Messageries, Paris 10e
Tél. 01 47 70 34 18
alcoolassistance.net ou alcool.assist@wanadoo.fr

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA 75)
54 rue de Clignancourt, Paris 18e
Tél. 01 46 06 26 00
anpaa75@anpaa.asso.fr
ou anpaa.asso.fr

Alcooliques Anonymes
29 rue Campo-Formio, Paris 13e,
Permanence 24 h/24h
Tél. 0 820 32 68 83
Liste et date des réunions sur alcooliques-anonymes.fr
aa.paris@ifrance.com

POUR EN FINIR AVEC LA DROGUE

Drogues Info Service
Tél. 0 800 23 13 13
Permanence 7 j/7
Tél. 01 70 23 13 13
drogues.gouv.fr

Écoute Cannabis
Tél. 0 811 91 20 20

PERMANENCE D'ÉCOUTE POUR LES ÉTUDIANTS

109-111 rue de Ménilmontant, Paris 20e
Tél. 01 40 47 55 47
Tél. 09 61 34 47 33
etudiants@apaso.fr

VIVRE SA SEXUALITÉ

SEXUALITÉ, CONTRACEPTION, IVG...

INFOS PRATIQUES

LES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL À VOTRE ÉCOUTE

Pour des informations complètes sur la sexualité, la contraception ou l'interruption volontaire de grossesse (IVG), les conseillers et assistants sociaux des centres de planning familial vous écoutent et vous accompagnent de façon anonyme.
Une consultation hebdomadaire de planification familiale est assurée le lundi après-midi au CMS Ridder, tél. 01 58 14 30 30 et au CMS Boursault, tél. 01 53 06 35 60 (cf. p 52).

Plus d'infos sur planning-familial.org /contraception.org/paris.fr, rubrique «santé»

LGBT

Le MAG-Jeunes LGBT, le GLUP (Groupe LGBT des Universités de Paris) et le CAELIF (Collectif des associations étudiantes LGBT d'Île-de-France) sont des associations qui luttent contre l'homophobie et le sexisme en organisant des projets militants (surveillance des discriminations, campagnes de sensibilisation, participation à des événements citoyens), préventifs (tenue de stands, distribution de préservatifs, accueil des étudiants) et culturels (concours, sorties...)

Plus d'infos sur mag-paris.fr/assoglup.com/caelif.fr

ANNUAIRE

VIVRE SA SEXUALITÉ

EN CAS D'URGENCE

Écoute Sexualité
Contraception
0 800 803 803

Fil Santé Jeunes
0 800 235 236

Croix-Rouge écoute
0 800 858 858

SOS Dépression
01 40 47 95 95

La Porte ouverte
01 48 74 69 11

Suicide écoute
01 45 39 40 00

CENTRES DE DÉPISTAGE

CDAG / CIDDIST / CMS Figuier
2 rue du Figuier, Paris 4e
M° Pont-Marie
Tél. 01 49 96 62 70

CDAG / CIDDIST / CMS
Ridder
3 rue de Ridder, Paris 14e
M° Plaisance
Tél. 01 58 14 30 30

CDAG / CIDDIST / CMS
Belleville
218 rue de Belleville, Paris 20e
M° Télégraphe
Tél. 01 40 33 52 00

CDAG / CIDDIST Croix-Rouge française
43 rue de Valois, Paris 1er
M° Palais Royal
Tél. 01 42 61 30 04

CDAG / CIDDIST Cochin-Tarnier
89 rue d'Assas, Paris 6e
M° Port Royal
Tél. 01 58 41 18 17 69

CDAG / CIDDIST Saint-Louis
42 rue Bichat, Paris 10e
M° Gare de l'Est
ou Jacques Bonsergent
Tél. 01 42 49 99 24

CDAG / CIDDIST Saint-Antoine
184 rue du Faubourg Saint-Antoine, Paris 12e
M° Reuilly-Diderot

CDAG / CIDDIST Alfred Fournier
25 bd Saint-Jacques, Paris 14e,
M° Saint-Jacques
Tél. 01 40 78 26 00

CDAG / CIDDIST Bichat
46 rue Henri-Hucahrd, Paris 18e
M° Porte de Saint-Ouen
Tél. 01 40 25 84 34

CDAG Fernand Widal
200 rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris 10e
M° Gare du Nord
Tél. 01 40 05 41 87

CDAG Pitié-Salpêtrière
83 bd de l'Hôpital, Paris 13e
M° Saint-Marcel
Tél. 01 42 16 10 53

AUTRES CENTRES

Sida Info Service
Tél. 0 800 840 800
ou sida-info-service.org

Le Kiosque info sida toxicomanie
36 rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4e
M° Saint-Paul
Tél. 01 44 78 00 00

Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS)
Tour Montparnasse
33 av. du Maine, Paris 15e
M° Montparnasse
Tél. 01 56 80 33 33 ou lecrips.net

Hépatites Infos Service
Tél. 0 800 845 800 ou hepatites-info-service.org

FAIRE DU SPORT

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

ADRESSES UTILES

LES OFFICES DU MOUVEMENT SPORTIF

À Paris, les offices du mouvement sportif (OMS) répertorient toutes les activités sportives dans chaque arrondissement et vous informent sur les associations sportives de quartier en vous indiquant leurs tarifs et leurs horaires.

Plus d'infos sur paris.fr rubrique «Sport» puis «Club et associations» et retrouvez la liste des OMS dans les Mairies d'arrondissement

LE DIMANCHE, SPORT DÉCOUVERTE NATURE

À Paris, 12 lieux vous accueillent gratuitement chaque dimanche, de 9h à 12h pour des activités sportives en plein air (footing, fitness...), animées par des moniteurs diplômés d'État.

Plus d'infos sur paris.fr/sport - Nombre de places limité

CONSULTEZ PARIS.FR/SPORT

Vous pourrez y réserver des cours de tennis municipaux. La réservation fonctionne pour les 43 centres de tennis couverts ou en plein air. Vous trouverez également l'ensemble des horaires des 38 piscines parisiennes.

SPORT ET FACS

Dans chaque établissement d'enseignement supérieur, vous trouverez également les coordonnées de l'association sportive qui propose des activités pour les étudiants. Renseignez-vous auprès des services administratifs de votre établissement.

LE CENTRE SPORTIF UNIVERSITAIRE DU CROUS

Le CROUS met à la disposition des établissements d'enseignement supérieur le centre sportif universitaire Jean-Sarrailh. Pour en bénéficier, inscrivez-vous préalablement auprès du service des sports ou de l'association sportive de votre université. Vous pourrez ainsi accéder aux cours donnés par des professeurs d'EPS.

Les équipements sportifs de Jean-Sarrailh

- 1 salle omnisports de 2 000 m² aux normes de compétition (handball, basket, volley-ball, badminton)
- 1 salle polyvalente de 1 100 m² (badminton, handball, volley-ball)
- 3 salles de 560 m² (volley-ball, basket-ball, tennis, badminton, danse)
- 1 salle de boxe
- 1 salle de relaxation (yoga)
- 1 salle de musculation (28 postes)
- 1 mur d'escalade de 12 m x 6,50 m

Plus d'infos sur crous-paris.fr

FAIRE DU SPORT À LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

Les résidents peuvent bénéficier d'un large choix de cours et d'activités sportives à tarif préférentiel. L'inscription est possible pour une année universitaire (de septembre à juin), pour un trimestre ou même pour un mois. Le public externe à la Cité peut lui aussi pratiquer de nombreux sports par l'intermédiaire de l'association Paris Université Club (PUC).

Plus d'infos sur ciup.fr

ANNUAIRE

FAIRE DU SPORT

LES SERVICES UNIVERSITAIRES DES ACTICITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

Paris 1
90 rue de Tolbiac, B. C 801
Paris 13e
Tél. 01 44 07 88 96
dir.uefaps@univ-paris1.fr

Paris 2
92 rue d'Assas,
RDC du bât. Notre-Dame des Champs, Paris 6e
Tél. 01 44 41 57 79
pascale.curty@u-paris2.fr

Paris 3
13 rue de Santeuil,
B. 12, Paris 5e
Tél. 01 45 87 40 63
suaps@univ-paris3.fr

Paris 4
15 bis rue Champollion,
Paris 5e
Tél. 01 40 46 27 23
suaps@paris-sorbonne.fr

Paris 5
12 rue de l'École-de-Médecine, Paris 6e
Tél. 01 76 53 19 94
suaps@parisdescartes.fr

Paris 6
4 pl. Jussieu, bât. C, Paris 5e
Tél. 01 44 27 36 69
as.paris6@upmc.fr

Paris 7
Pl. Jussieu, bât C, Paris 5e
Tél. 01 44 27 57 26

ParisDauphine
Pl. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, Paris 16e
Hall d'honneur
Tél. 01 44 05 43 04
service.sports@dauphine.fr

UNIVERSITAIRES

CROUS
31 av. Georges Bernanos,
Paris 5e
Tél. 01 40 51 37 24
csu@crous-paris.fr

CIUP
17 bd Jourdan, Paris 14e
Tél. 01 58 40 83 30
ciup.fr ou sports@ciup.fr

PUC
17 av. Pierre-de-Coubertin,
Paris 13e
Tél. 01 44 16 62 62
puc.asso.fr

SE CULTIVER, SE DIVERTIR

THÉÂTRES, MUSÉES, SORTIES...

INFOS PRATIQUES

LE SITE ETUDIANTDEPARIS.FR

Le site de tous les étudiants de Paris a été créé en septembre 2004 par la Ville de Paris et le CROUS de Paris, en collaboration avec les huit universités parisiennes. Il met à disposition :

- des informations pratiques sur le logement, les bourses, le travail, la santé, les loisirs et les aides aux projets,
- des informations dédiées aux étudiants étrangers souhaitant venir étudier ou déjà étudiant à Paris,
- des articles traitant de sujets liés à la vie étudiante dans la capitale,
- un agenda des événements à petits prix à Paris et la petite couronne : concerts, spectacles, expos, conférences et des invitations à gagner. Un formulaire de contact est accessible en page d'accueil pour tout ceux qui souhaiteraient contacter l'équipe du site et poser leurs questions quelles qu'elles soient, relatives à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante.

L'agenda en ligne d'etudiantdeparis.fr
Toute l'année, retrouvez des bons plans, gratuits ou à 10 €, ainsi que des invitations pour des expositions, des concerts, des conférences... à remporter sur etudiantdeparis.fr, rubrique « agenda », ou sur facebook.com/pages/etudiantdeparis.fr.

Retrouvez aussi etudiantdeparis.fr sur facebook.com/etudiantdeparis.fr

LES KIOSQUES JEUNES

Ces kiosques municipaux sont incontournables pour les amateurs de culture et de divertissements. Quel que soit le domaine (cinéma, théâtre, salons, manifestations sportives...) vous y dénicherez les rendez-vous à ne pas manquer, les réductions et les places gratuites réservées aux jeunes de 13 à 30 ans.

Plus d'infos sur jeunes.paris.fr

LE PASS JEUNES

Chaque été, les jeunes Parisiens de 15 à 25 ans se voient proposer un « Pass jeunes », un chéquier comprenant des entrées gratuites ou à tarif très réduit dans des équipements sportifs et culturels de la Ville et de partenaires publics ou privés. Pour obtenir un Pass, il suffit d'effectuer une demande en ligne en y laissant votre courriel et votre adresse postale. en retour, vous recevrez, l'adresse d'un point de retrait où vous pourrez trouver votre chéquier (dans la limite des stocks disponibles).

Plus d'infos sur passjeunes.paris.fr

LES KIOSQUES THÉÂTRE

Pour bénéficier de places de spectacles à moitié prix pour les représentations du soir même, rendez-vous directement sur place.

Plus d'infos sur kiosquetheatre.com

LES MUSÉES

Dans sa volonté d'ouvrir l'accès à la culture au plus grand nombre, la Ville de Paris propose — pour les collections permanentes de ses musées — l'entrée gratuite pour tous, à l'exception des Catacombes, de la Crypte archéologique et du musée Galliera (les collections ne sont accessibles que durant les expositions). Les expositions temporaires sont à demi-tarif pour les étudiants !

Plus d'infos sur musées.paris.fr

L'ORCHESTRE ET CHŒUR DES UNIVERSITÉS DE PARIS (OCUP)

L'association Orchestre et Chœur des Universités de Paris (OCUP) regroupe 250 instrumentistes et choristes étudiants de haut niveau d'une trentaine de nationalités. Les étudiants ont accès aux concerts au prix unique de 5 €, via la billetterie du CROUS de Paris.
Tél. 01 40 51 37 55
12 rue de l'Abbaye, 75006, 2e étage.

Plus d'infos sur ocup.fr

LE FORUM DES IMAGES

Le Forum des images — institution subventionnée par la Ville de Paris — présente quotidiennement dans ses 5 salles, une programmation organisée autour de cycles thématiques, de festivals, de séances pour le jeune public, de rendez-vous cinéphiles... Par ailleurs, le Forum des images propose une collection riche de 6 500 films dont Paris est le sujet ou le décor, ainsi que des œuvres issues d'autres fonds audiovisuels. Ces films sont consultables seuls ou en groupe dans une salle des collections entièrement numérisées. Tarifs préférentiels pour les étudiants.

Plus d'infos au 01 44 76 63 00 ou sur forumdesimages.fr

LES CENTRES D'ANIMATION

Les 49 centres d'animation parisiens proposent plus de 1 000 activités pour tous. Danse indienne, clarinette, escrime, karaté, peinture, théâtre, cuisine : vous trouverez forcément l'activité qui vous convient !

Plus d'infos sur centre-animation. paris.fr

L'OFFRE DU CROUS

BONS PLANS

Le service culturel du CROUS de Paris met à disposition des étudiants plusieurs dispositifs d'aide et d'accompagnement : subventions directes, mise à disposition de salles pour présenter un spectacle, une exposition ou un concert... Informez-vous sur bsc-crousparis.fr et contactez-nous via culture@crous-paris.fr.

Plus d'infos sur bsc-crousparis.fr

LE CENTRE CULTUREL DU CROUS DE PARIS

Situé au cœur de Saint-Germain-des-Prés, le Centre culturel du CROUS de Paris est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 10h à 17h.
Le centre accueille tout au long de l'année des expositions, événements, animations, répétitions, projections... Les RDV CultureActionS (voir page 59) ont lieu au rez-de-chaussée, la billetterie étudiante est située au deuxième étage. Ce lieu est dédié aux projets des étudiants qui souhaitent rencontrer un public élargi.

Plus d'infos sur bsc-crousparis.fr

LA BILLETTERIE ÉTUDIANTE DU CROUS

Le CROUS de Paris permet à tous les étudiants franciliens d'accéder à une offre culturelle exceptionnelle à tarif réduit. La plupart des salles de théâtre et de spectacles parisiennes travaillent avec le CROUS afin de permettre aux étudiants d'accéder à leurs programmations. Deman-

dez à recevoir notre catalogue par mail : culture@crous-paris.fr

Plus d'infos au 01 40 51 37 55 et sur bsc-crousparis.fr

LA GALERIE D'ART DU CROUS DE PARIS

La galerie d'art du CROUS de Paris accueille une nouvelle exposition tous les quinze jours, permettant aux étudiants d'exposer dans un lieu hors normes de 200 m², composé d'un hall d'accueil, d'une grande salle et de deux petites salles à l'étage. Les conditions d'exposition particulièrement favorables aux étudiants sont offertes et font suite à un appel à concours annuel. Un jury composé de grands professionnels de l'art et de la culture sélectionne les futures œuvres exposées.

Plus d'infos via culture@crous-paris.fr et sur bsc-crousparis.fr

LES MARDIS DE MABILLON

Chaque mardi soir, d'octobre à mai, le service culturel du CROUS de Paris organise les Mardis de Mabillon. Dans l'écrin du plus ancien restaurant universitaire de France (entièrement rénové en 2012), la belle salle du Mab'Café se transforme chaque mardi en une salle de spectacle. Plus de 50 spectacles et plus de 70 artistes ont été accueillis en deux ans.

La programmation des Mardis de Mabillon offre des conditions semi-professionnelles aux étudiants pour présenter leurs spectacles de théâtre, concerts, ciné-clubs ou toute autre programmation libre. Les projets retenus dans la programmation bénéficient d'un accompagnement complet : son et lumière, communication, photos professionnelles, régisseur sur place.

Le service culturel du CROUS de Paris réserve un quota de représentations aux meilleurs dossiers subventionnés via CultureActionS (voir page 59), mais également à la création étudiante de manière générale.

Entrée gratuite dans la limite des places disponibles, menu pizza/bière pression certains soirs à 3,20 €.

Pour postuler : culture@crous-paris.fr

LES TARIFS PRÉFÉRENTIELS DES THÉÂTRES MUNICIPAUX

10 théâtres municipaux proposent des tarifs à prix réduits pour les étudiants. Le Passeport Jeunes est une carte nominative valable 1 an de date à date. Vendue 14 €, elle donne droit au tarif exceptionnel de 6 € pour tous les spectacles proposés au théâtre Silvia Monfort, au théâtre Mouffetard, au théâtre 13 et au théâtre 14. Le Vingtième Théâtre, le théâtre Paris-Villette et la Maison de la Poésie proposent aux jeunes des cartes «maison» et des tarifs préférentiels.

Plus d'infos sur culture.paris.fr

LES BIBLIOTHÈQUES

INFOS PRATIQUES

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES GÉNÉRALISTES

En accès libre et ouvertes à tous, les bibliothèques de la Ville de Paris offrent de nombreuses ressources aux étudiants. À travers ses 58 établissements de prêt répartis sur les 20 arrondissements et ses bibliothèques spécialisées en musique, arts ou histoire, le réseau municipal offre un éventail très riche des différentes formes d'expression culturelle.

Plus d'infos sur bibliotheque.paris.fr

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (BPI)

Espace gratuit de consultation (sans prêt) très prisée des étudiants (2 000 places assises), la BPI propose de consulter sur place plus de 400 000 documents, 350 000 livres, 2 320 périodiques, 2 359 films, des méthodes de langues...

Plus d'infos sur bpi.fr

LES BIBLIOTHÈQUES EN LIGNE DE LA BPI

Sur **bpi.fr**, BiblioSés@me est un service coopératif de réponses à distance. Dans cette rubrique, vous pouvez :

- poser vos questions à un(e) bibliothécaire,
- interroger la base de connaissance des questions traitées,
- obtenir des informations sur le réseau coopératif BiblioSés@me.

LA PLUS GRANDE LIBRAIRIE DU MONDE !

Paris Librairies est une association de libraires installée dans la ville et dans tous les quartiers. Géolocalisez votre livre puis retirez-le dans la librairie de votre choix sur parislibrairies.fr.

ANNUAIRE

SE CULTIVER, SE DIVERTIR

LES KIOSQUES

Kiosque jeunes Le Marais
14 rue François-Miron,
Paris 4e
M° Saint-Paul, Pont Marie
ou Hôtel de Ville
Du lun. au ven. de 10h à 19 h
Tél. 01 42 71 38 76

—

Kiosque jeunes Champ de Mars
101 quai Branly (au CIDJ),
Paris 15e
M° Bir-Hakeim
Du mar. au ven. de 13h à 18h
Tél. 01 43 06 15 38

—

Kiosques jeunes Fleury-Goutte d'Or-Barbara
Hall du centre musical
1 rue Fleury, Paris 18e
M° Barbès Rochechouart
Tél. 01 42 62 47 38

CENTRE CULTUREL

Centre culturel universitaire du CROUS de Paris
12 rue de l'Abbaye, Paris 6e
Culture-ActionS :
tél. 01 40 51 37 12/05
billetterie : 01 40 51 37 55
OCUP : 01 40 51 37 09 / 07
Mardis de Mabillon et
renseignements généraux :
culture@crous-paris.fr
bsc-crousparis.fr

—

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES SPÉCIALISÉES

Bibliothèque historique de la Ville de Paris
Hôtel de Lamoignon
24 rue Pavée, Paris 4e
Tél. 01 44 59 29 40
Du lun. au sam. de 10h à 18h
Histoire de Paris, fonds particulier sur le théâtre, fonds littéraire
Consultation sur place

—

Bibliothèque de l'Hôtel de Ville
Hôtel de Ville,
5 rue de Lobau, Paris 4e
Tél. 01 42 76 48 87
Du lun. au ven. de 9h30 à 18h
Administration, droit, histoire de Paris
Consultation sur place

—

Bibliothèque Forney
Hôtel de Sens
1 rue du Figuier, Paris 4e
Tél. 01 42 78 14 60
Mar., ven. et sam. de 13h30 à 19h
Mer. et jeu. de 10h à 19h30
Beaux-arts, arts décoratifs, arts graphiques, métiers d'art. Fonds de la bibliothèque des arts graphiques
Consultation sur place et prêts

—

Médiathèque musicale de Paris
Forum des Halles, 8 porte Saint-Eustache, Paris 1er
Tél. 01 55 80 75 30
Du mar. au sam. de 12h à 19h
Musique et danse. Prêts et consultation sur place (CD, livres et revues sur la musique, partitions, vidéos, archives, sonores et écoute sur place)

—

Bibliothèque Marguerite-Durand
79 rue Nationale, Paris 13e
Tél. 01 53 82 76 77
Du mar. au sam. de 14h à 18h
Consultation sur place
Documentation sur l'histoire des femmes et le féminisme

—

Bibliothèque des Littératures policières (BILIPO)
48-50 rue du Cardinal-Lemoine, Paris 5e
Tél. 01 42 34 93 00
Du mar. au ven. de 14h à 18h, le sam. de 10h à 17h et sur RDV
Littérature policière et domaines annexes, criminologie, espionnage, cinéma policier
Consultation sur place

—

Bibliothèque du Cinéma François Truffaut
Forum des Halles,
4 rue du Cinéma, Paris 1er
Tél. 01 40 26 29 33
Du mar. au dim. de 12h à 19h
Documentation sur le cinéma et l'audiovisuel, DVD
Prêt et consultation sur place

—

Bibliothèque du Tourisme et des Voyages
Bibliothèque Germaine-Tillion
6 rue du Commandant-Schloesing, Paris 16e
Tél. 01 47 04 70 85
Mar., jeu. et ven. de 13h à 19h, mer. de 10h à 19h et sam. de 10h à 18h
Guides touristiques, livres de photos, récits, cartes géographiques. Histoire du tourisme, des transports et des sports liés au voyage...

—

Fonds historique de la bibliothèque de l'Heure joyeuse
Du mar. au ven. sur RDV.
6-12 rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris 5e
M° Saint-Michel-Cluny
Tél. 01 56 81 15 60
Livres et disques français et étrangers du XVIIIe à nos jours. Livres soviétiques de 1917 à 1945

—

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (BPI)

Centre Georges Pompidou
(entrée rue Beaubourg), Paris 4e
Tél. 01 44 78 12 33
Du lun. au vendredi de 12h à 22h (fermé le mardi) et les WE de 11h à 22h
bpi.fr

—

NOTES

AGIR DANS LA VILLE

S'ENGAGER

S'ENGAGER

LES ÉTUDIANTS ONT LA PAROLE

DISPOSITIFS

La Mairie vous permet de participer au débat démocratique municipal grâce à des instances où vous pouvez vous informer et vous exprimer sur les sujets qui vous concernent.

ÉTUDIANT DE PARIS - LE CONSEIL

Etudiant de Paris-Le Conseil (EDPLC) est l'instance de démocratie participative des étudiants mise en place par la Ville de Paris. Elle est composée de 28 membres de droit : élus étudiants, représentants d'associations et d'organisations étudiantes. Les étudiants du Conseil formulent des propositions d'octobre à mai sur une thématique qui les concerne. Ces propositions contribuent à définir la politique de vie étudiante de la Ville de Paris. Tous les étudiants et les acteurs de la vie universitaire parisiens sont invités à contribuer au débat via internet.
En 2012/2013, le Conseil a travaillé sur la culture. Il a émis des propositions dans un rapport téléchargeable sur leconseil.etudiantdeparis.fr. Une synthèse des 4 derniers cycles du Conseil menés depuis 2009 y est également disponible.

Le blog : leconseil.etudiantdeparis.fr
La page Facebook : facebook.com/edplc
Le compte Twitter : twitter.com/edplc

LES CONSEILS PARISIENS DE LA JEUNESSE

Ils visent à mieux prendre en compte les aspirations des jeunes Parisiens, à encourager leur implication dans la vie de la cité et leur accès à la citoyenneté, à soutenir et accompagner leurs projets collectifs. Ils s'adressent aux jeunes Parisiens qui habitent, étudient ou travaillent à Paris. L'inscription au Conseil parisien de la jeunesse de votre arrondissement peut se faire tout au long de l'année en contactant l'animateur référent.

Plus d'infos sur cpj.paris.fr

DANS LES ARRONDISSEMENTS

Participez à la vie de votre arrondissement grâce aux 121 Conseils de quartier, instances consultatives sur des thèmes de la vie quotidienne (urbanisme, éducation, animation...). On peut être candidat dès 16 ans. Le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires est ouvert aux Parisiens majeurs, ressortissants de pays hors Union européenne et n'ayant pas le droit de vote en France. Ce comité consultatif leur permet d'être reconnus comme citoyens parisiens, d'être entendus et d'exprimer leur sentiment d'appartenance à la Ville.

Plus d'infos sur paris.fr/participez

VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

Vous faites quoi ces prochains mois? Dans le cadre du service civique, la Ville de Paris recrute des jeunes de 18 à 25 ans pour des missions de 9 à 12 mois. L'objectif de ces missions est de contribuer au maintien du lien social dans la Ville au travers de 300 missions dans 14 domaines différents (environnement, santé, sport, sénior, jeunesse, étudiant...). Les volontaires reçoivent une indemnité de 446 € par mois pendant la durée de leur mission.

Plus d'infos sur paris.fr/servicecivique

SERVICE CIVIQUE

Vous souhaitez vous engager ?
Déposez votre candidature à l'attention de :
isabelle.rebiere@paris.frou au
47 bd Diderot, Paris 12e
Deux sites vous aident dans votre projet d'engagement :
• jeunes.paris.fr, rubrique «Devenir citoyen», puis «Service civique»,
• service-civique.gouv.fr

MONTER SON PROJET ASSOCIATIF

La MIE-Labo 13

La MIE vous accueille également dans son antenne, le Labo 13, situé sur le campus Paris Rive gauche, vous y trouverez salle de réunion, espace polyvalent, postes de travail informatiques et tous les conseils pour développer vos projets de solidarité internationale et de développement durable.

Plus d'infos sur mie.paris.fr ou en écrivant à mie@paris.fr

La MIE-Labo 6

La Ville de Paris ouvrira une nouvelle antenne de la Maison des initiatives étudiantes au 76 bis rue de Rennes dans le 6e arrondissement.
La MIE-Labo 6 sera dédiée aux pratiques audiovisuelles étudiantes.
Elle mettra à disposition des créateurs étudiants un plateau de tournage et des outils de postproduction professionnels pour réaliser films, clips vidéo, captations, talk-shows etc. Le tout accompagné par un régisseur expérimenté.

Plus d'infos sur mie.paris.fr ou en écrivant à mie@paris.fr

LA MAISON DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (MIE)

La Maison des initiatives étudiantes accompagne les étudiants porteurs d'un projet associatif.
Située à deux pas de la place de la Bastille, la MIE est un espace de 1 000 m² entièrement équipé : salles de réunion, de conférence, de répétition et d'exposition, bureaux associatifs, matériel audiovisuel et informatique, accès Wi-Fi gratuit, centre de documentation... Toutes les ressources nécessaires sont mises, gratuitement, à votre disposition, pour mener à bien vos initiatives : animation de votre école ou université, solidarité locale ou internationale, lutte contre les discriminations, création artistique, médias étudiants, développement durable... La Maison des initiatives étudiantes, c'est aussi des formations collectives, un accompagnement de projet et des conseils personnalisés pour rechercher des financements, des partenaires... Et réussir votre projet ! Lieu de convivialité, elle vous permet également de rencontrer plus de 200 associations étudiantes présentes sur le territoire parisien. La MIE accueille les activités parisiennes du réseau Animafac, de TéléSorbonne, du REFEDD, du GENEPI et héberge les studios de Radio Campus Paris.

Plus d'infos sur mie.paris.fr ou en écrivant à mie@paris.fr

TROUVER UNE ASSOCIATION

ADRESSES UTILES

Quels que soient vos centres d'intérêts, vous trouverez à Paris l'association qui répond à vos attentes.

ANIMAFAC - UN RÉSEAU D'ASSOCIATIONS

Animafac est un réseau de 12 000 associations étudiantes qui agissent pour faire progresser la solidarité, développer l'action culturelle, préserver l'environnement... Le réseau permet aux associations d'échanger sur leurs pratiques lors de rencontres locales et nationales, de partager des outils mais aussi de réfléchir et de débattre ensemble. De nombreuses ressources sont proposées aux associatifs étudiants, guides et fiches pratiques, annuaires des associations et des partenaires, formations, accompagnement individualisé...

Plus d'infos sur animafac.net

L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)

Devenir bénévole à L'AFEV, c'est s'engager dans des actions concrètes de solidarité pour ceux qui en ont le plus besoin. En partenariat avec la Ville de Paris, l'AFEV permet aux étudiants parisiens d'accompagner bénévolement dans leur scolarité des élèves en difficulté dans des établissements situés sur un REP. En réalisant également des accompagnements éducatifs au sein de centres d'accueil de demandeurs d'asile, de centres sociaux ou d'hôpitaux, les étudiants bénévoles de l'AFEV se positionnent comme de véritables acteurs du développement local. En liaison avec la Maison des initiatives étudiantes, l'AFEV se veut aussi un lieu de débats et d'échanges sur les questions d'éducation, de solidarité et de citoyenneté.

Plus d'infos sur afev.fr

RESTEZ BRANCHÉS SUR L'ACTUALITÉ ÉTUDIANTE AVEC RADIO CAMPUS PARIS

Il existe à Paris de nombreux médias animés par des étudiants et diffusés sur les campus et dans les écoles. Radio Campus Paris, radio associative, étudiante, indépendante et francilienne relaie les événements culturels, associatifs et étudiants qui font bouger l'Île-deFrance. Elle émet tous les jours, à partir de ses studios situés à la Maison des initiatives étudiantes, de 17h30 à 5h30 sur 93.9 FM et en continu sur radiocampusparis.org.
D'autres médias relaient l'actualité étudiante, c'est le cas de TéléSorbonne (telesorbonne.com) ou des journaux comme *L'Étudiant autonome*.
(letudiantautonome.fr).

LES AIDES AUX ASSOCIATIONS

AIDES

Vous trouverez une liste d'aides, concours et prix pour réaliser vos projets sur etudiantdeparis.fr, rubrique «Infos pratiques» puis «Aides aux projets».
Une fois votre projet finalisé, vous pouvez bénéficier d'aides financières pour le réaliser. Quelques pistes...

RENSEIGNEMENTS

Auprès du Bureau de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de la ville de Paris (Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur), Sous-direction de l'enseignement supérieur.

55 rue de Lyon - Paris 12e
Tél. 01 56 95 20 90
Dossier à télécharger sur etudiantdeparis.fr ou sur paris.fr

LE SOUTIEN AUX PROJETS ÉTUDIANTS DE LA MAIRIE DE PARIS

La Mairie de Paris aide les associations étudiantes à financer des projets collectifs à travers des appels à projets dédiés à des thématiques. Chaque année, près de 400 000 € sont consacrés au financement de ces projets associatifs et une quarantaine d'associations en bénéficient. Pour cette année, les candidatures doivent nous parvenir avant le lundi 15 décembre 2014 inclus, uniquement par voie dématérialisée, sur le Système d'Information Multi-services des Partenaires Associatifs (SIMPA) de la Ville de Paris (rubrique www.paris.fr/associations). Aucune candidature envoyée en format papier par voie postale ne sera acceptée.

Dossier de subvention sur etudiantdeparis.fr ou paris.fr

« KIT-À-SE-LANCER » L'AIDE À LA CRÉATION ASSOCIATIVE

Cette aide de la Mairie de Paris d'un montant de 300 € est destinée à couvrir les frais liés à la création d'une association et/ou au lancement de son premier projet (publication au Journal Officiel, souscription d'une assurance, hébergement d'un site internet, impression de supports de communication, etc.). Les étudiants peuvent être accompagnés et bénéficier de conseils personnalisés dans le montage de leur projet associatif par l'équipe de la Maison des initiatives étudiante (MIE).

Dossier de candidature sur etudiantdeparis.fr ou auprès de la MIE à mie@paris.fr

LES PRIX ET CONCOURS

Paris Jeunes Aventures

Cette bourse soutient financièrement les projets à but culturel, environnemental, sportif ou de codéveloppement, en France ou à l'étranger. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans habitant, étudiant ou travaillant à Paris. Les candidats déposent leur projet sur internet entre novembre et février avec l'aide éventuelle de l'association «Aventure du bout du monde». Les candidats présélectionnés en mai sont invités à défendre leur projet devant un jury en juin. Pour présenter votre projet, il vous suffit de retirer un dossier (disponible à partir du mois de février). L'association «Aventure du bout du monde» (ABM) vérifie ensuite la faisabilité des dossiers puis reçoit et conseille les candidats.

Plus d'infos sur jeunes.paris.fr

Paris Jeunes Solidaires

La Mairie de Paris aide et accompagne les jeunes Parisiens dans la réalisation de leurs projets de solidarité. Les aides Paris Jeunes

Solidaires, d'un montant de 500 € à 1 500 €, s'adressent aux jeunes de 13 à 30 ans qui s'engagent dans la réalisation de projets solidaires, à Paris ou en région parisienne.

Plus d'infos sur jeunes.paris.fr

Le label Paris Europe

Accordé aux associations ou établissements scolaires, ce label récompense les projets ayant vocation à permettre aux Parisiens de réaliser des actions concrètes à l'échelle européenne, tout en tissant des liens et renforçant la citoyenneté européenne. Quel que soit le domaine d'action (économie, culture, sport...), un jury sélectionne les projets innovants, concrets, ayant une dimension européenne et un intérêt parisien.

Plus d'infos sur paris fr, rubrique «Relations internationales»

LE FSDIE DES UNIVERSITÉS

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) est constitué d'une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants à l'université. Il permet de soutenir financièrement des projets culturels, citoyens ou sportifs. Dans chaque université, une commission examine, trois à quatre fois par an, les dossiers déposés par leurs étudiants : sur des critères qui peuvent varier d'un établissement à l'autre.

Retrouvez les coordonnées du service de la vie étudiante de votre université sur mie.paris.fr

LES AIDES PRIVÉES

Les bourses Déclics jeunes de la Fondation de France aident les jeunes de 18 à 30 ans à réaliser leur vocation ou un projet personnel dans les domaines les plus divers (art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale ou humanitaire, environnement...). Chaque année, une vingtaine de bourses sont distribuées. Le montant d'une bourse Déclics jeunes est aujourd'hui de 7 600 €. La Fondation de France abrite aussi des fondations qui distribuent des bourses aux étudiants pour les aider, sur critères spécifiques, dans le financement de leurs études (scolarité, loyers...).

Plus d'infos sur fondationdefrance.org

LE FONDS D'AIDE AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE LA LMDE (LA MUTUELLE DES ÉTUDIANTS)

Vous faites partie d'une association étudiante et vous avez un projet associatif ?
La mutuelle des Étudiants met en place un fonds d'aide financier pour aider les étudiants à réaliser leur projet associatif. Pour être éligible, le projet doit être d'intérêt général et partager les valeurs de la LMDE : démocratie, partage, solidarité et autonomie.

Plus d'infos sur fondationdefrance.org

LES ORGANISATIONS ÉTUDIANTES REPRÉSENTATIVES

ADRESSES UTILES

La politique ou les problématiques étudiantes vous intéressent ? Retrouvez dans l'annuaire ci-contre les syndicats étudiants dont les membres sont élus au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESERL), l'organe représentatif de la communauté universitaire.

ANNUAIRE

S'ENGAGER

MIE - BASTILLE

50 rue des Tournelles, Paris 3e
M° Bastille ou Chemin Vert
Lun. de 14h à 22h, du mar. au ven. de 10h à 22h et sam. de 10h à 19h (fermeture entre Noël et le Jour de l'An et tout le mois d'août)
Tél. 01 49 96 65 30
mie@paris.fr

LA MIE - LABO 13

15 rue Jean-Antoine-de-Baïf, Paris 13e
M° Bibliothèque François Mitterrand
Du mar. au ven. de 11h à 19h et le sam. de 10h à 19h.
Tél. 01 44 23 20 90
mie@paris.fr

LA MIE - LABO 6

76 bis rue de Rennes, Paris 6e

TROUVER UNE ASSO

Animafac
23 rue Dagorno, Paris 12e
Tél. 01 42 22 15 15
animafac.net

DEVENIR BÉNÉVOLE

AFEV - Pôle Paris
79 rue de la Réunion, Paris 20e
pole.paris@afev.org
ou afev.org

LES ORGANISATIONS

L'UNEF
Union nationale des étudiants de France
112 bd de la Villette, Paris 19e
Tél. 01 42 02 25 55
ou unef.fr

La FAGE
La Fédération des associations générales étudiantes
5 rue Frédérick Lemaître, Parie 20e
Tél. 01 40 33 70 70
ou fage.asso.fr

PDE
Promotion et Défense des Étudiants
14 passage Dubail, Paris 10e
Tél. 01 43 40 10 71
ou pde.fr

La confédération étudiante
41 rue Émile-Zola
93100 Montreuil
Tél. 01 48 18 13 90 ou
confederationetudiante.org

LE MET
34 rue Émile-Landrin
92 100 Boulogne
Tél. 01 78 16 40 30 ou
mouvementdesétudiants.fr

NOTES

EXPRIMER SA CRÉATIVITÉ

CRÉER

CRÉER

FESTIVALS, PRIX, ESPACES DE CRÉATION

BONS PLANS

ICI ET DEMAIN, LE FESTIVAL ARTISTIQUE ÉTUDIANT

Depuis 2004, le festival artistique étudiant ICI&DEMAIN permet à plusieurs dizaines d'étudiants engagés dans des pratiques artistiques d'être produits dans des salles, scènes et galeries parisiennes pour y être découverts par le grand public.
Ce festival organisé par la Mairie de Paris est coordonné par la Maison des initiatives étudiantes et bénéficie du soutien des universités parisiennes.

Plus d'infos sur mie.paris.fr ou en écrivant à mie@paris.fr

COMMENT PARTICIPER ?

Au mois d'octobre 2014, un appel à projet est lancé auprès de tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur (BTS, école, université) de Paris ou d'Île-de-France. Il est possible de déposer un ou plusieurs projets dans les catégories suivantes :

- spectacle vivant : théâtre, danse, mime, performance, arts de la rue, marionnettes, cirque, magie, stand-up...
- arts visuels: arts numériques, installation, sculpture, peinture, photographie, gravure, architecture, design...
- musique : rock, pop, musiques électroniques, hip-hop, slam, chanson, comédie musicale...
- courts-métrages : fiction, animation ou cinéma expérimental,
- les projets peuvent être individuels ou collectifs (la majorité des membres doit être étudiante).

Plus d'infos sur icietdemain.paris.fr

LES PARIS JEUNES TALENTS

Dédié à la musique, au spectacle vivant et aux arts visuels, Paris Jeunes Talents permet aux jeunes de 13 à 30 ans de réaliser leur passion. Pour les amateurs, Paris Jeunes Talents accorde des aides (jusqu'à 1 500 €) destinées à faciliter la pratique artistique. De plus, un jury professionnel attribue chaque année 6 prix d'une valeur de 10 000 € et un accompagnement dans les démarches des jeunes qui veulent en faire leur métier.

Plus d'infos sur jeunes.paris.fr

SUBVENTIONS DU DISPOSITIF CULTURE-ACTIONS DU CROUS

Via Culture-ActionS, le CROUS de Paris finance plus de 100 projets étudiants chaque année.
Le volet 'culture' soutient tous les projets de création artistique portés par les étudiants : théâtre, courts-métrages, arts visuels, concerts, expositions...
Le volet 'action' soutient les projets d'engagements citoyens, de solidarité et de citoyenneté. Attention, les projets humanitaires sont soumis à des critères précis, et les projets citoyens doivent être neutres politiquement.
Pour prétendre à un financement :

- Téléchargez votre dossier et complétez-le via bsc-crousparis.fr ou bien crous-paris.fr.
- Faites une demande de RDV par mail via culture@crous-paris.fr. Votre dossier sera étudié lors d'un entretien de 30 minutes, afin de l'améliorer le cas échéant, pour qu'il soit présenté à la prochaine commission..

Entre 3 et 5 commissions ont lieu chaque année, présidées par les élus étudiants représentatifs, en présence du service culturel du CROUS et de l'ensemble des représentants des services culturels des universités parisiennes.
La commission est sensible aux dossiers bien préparés, présentant des budgets sincères et réalistes, demandant un financement directement lié à la création artistique (exclure les frais de communication, frais de bouche...).

Plus d'infos sur crous-paris.fr ou culture@crous-paris.fr

CONCOURS DU CROUS ET DU CNOUS

Chaque année le CROUS de Paris, tout comme les 27 autres CROUS de France, organise de nombreux concours. Une thématique annuelle est déterminée et doit être déclinée dans tous les arts : nouvelles, danse, théâtre, bande dessinée, photographie, court-métrage, peinture et arts numériques.
Les étudiants participant peuvent gagner au niveau local (jury du CROUS de Paris), au niveau régional (certains concours ont des jurys au sein du CROUS qui les ont créés), et au niveau national (jury récompensant les meilleurs projets de tous les CROUS, ayant déjà été sélectionnés dans les étapes précédentes).

Infos sur www.cnous.fr/culture/les-concours/

L'INATTENDUE !

La galerie de la Maison des initiatives étudiante offre aux jeunes artistes contemporains un cadre d'exposition privilégié.
Situé en plein cœur du Marais, à deux pas de la place des Vosges, cet espace est entièrement consacré à la création émergente : plasticiens, peintres, photographes, vidéastes et performers étudiants ont désormais leur vitrine pour présenter leurs œuvres. Tout au long de l'année, des cycles d'expositions temporaires et thématiques valoriseront la richesse d'une création étudiante en perpétuel mouvement.
l'Inattendue !, galerie de la Maison des initiatives étudiantes, est l'espace de valorisation de la création étudiante de la Mairie de Paris.

l'Inattendue !
Galerie de la Maison des initiatives étudiantes
50 rue des Tournelles, Paris 3e
M° Bastille ou Chemin Vert
Du lundi au samedi de 15h et 19h
galerie-linattendue.com

NOTES

Ce guide a été réalisé par la DICOM, avec la collaboration de la DDEEES et du CROUS.

Directrice de la publication
Anne-Sylvie Schneider

Responsable d'édition
Astrid Graindorge

Chefs de projet
Thomas Lefevre
Lisa Perez

Chargée de production
Gladys Tapissier

Rédaction
Zohra Ramdani
Catherine Rio

Conception graphique
Camille Révillon

Maquette
Jérôme Corgier

Imprimeur
Imprimerie RP Diffusion

CROUS
TEL : 01 40 51 36 00
CROUS-PARIS.FR

ETUDIANTDEPARIS.FR

BUREAU
DE LA VIE ÉTUDIANTE
DE LA MAIRIE DE PARIS
TEL : 01 56 95 20 91
PARIS.FR